

JOURNAL DE GENÈVE

NATIONAL, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

Bureaux des Annonces

PUBLICITAS

Société Anonyme Suisse de Publicité
15-17, rue de la Corraterie, 15-17 - GENÈVENombreuses succursales, agences
et correspondants en Suisse et à l'EtrangerLa ligne de 6 points Fr. 0.60
Réclames : la ligne de 7 points Fr. 2.-

GENÈVE, 24 février 1921

BULLETIN

Les élections prussiennes

C'est le 12 novembre 1918, au lendemain de la révolution allemande, que se constitua, en Prusse le premier gouvernement républicain. Se réclamant de l'appui des conseils d'ouvriers et de soldats, il prétendit procéder immédiatement à une refonte complète des institutions de l'ancien royaume. Mais ses débuts furent laborieux, et une série de crises intérieures qui provoquèrent, le 3 janvier suivant, la démission collective des représentants du parti indépendant, réduisit très vite à néant la plupart de ses projets de réforme.

En dépit de ces complications inattendues, des élections générales eurent lieu cependant le 26 janvier 1919 pour le renouvellement de la Diète. De cette consultation populaire est issue la Chambre dont le mandat a pris fin dimanche dernier et dont l'œuvre principale fut l'élaboration de la Constitution de la République prussienne, qui fut adoptée le 30 novembre 1920.

Cette première assemblée comptait 402 députés, dont 10 communistes, 14 socialistes indépendants, 145 majoritaires, 94 représentants du centre, 66 démocrates, 21 populaires-allemands, 50 nationaux-allemands et 2 Hanovriens. Elle portait donc assez fortement l'emprise de l'esprit révolutionnaire et des circonstances particulières dans lesquelles elle fut élue. Dans son sein, une majorité gouvernementale s'était formée par la coalition des majoritaires, des démocrates et des catholiques du centre, d'où sortit un ministère à la tête duquel fut placé un socialiste.

Le scrutin de dimanche n'a pas modifié de façon très profonde la situation d'ensemble des divers partis. En dépit de l'irrésolution et de l'incapacité dont ils ont fait preuve, les socialistes majoritaires n'ont perdu que 31 sièges. Les indépendants, par contre, en ont conquis 15 et les communistes unifiés 20. Les premiers doivent leur succès à une campagne habilement menée au sein des syndicats, et les seconds recueillent ainsi le bénéfice de leur alliance avec Moscou. Quant au groupe démocrate, qui recrute ses adhérents dans les milieux de la banque et du commerce et dans les cercles juifs, il est le plus rudement touché et tombe de 66 sièges à 22. Les catholiques également sont en recul de 13 mandats. L'extrême droite, par contre, enregistre des succès sérieux. Le parti populaire, qui représente la grosse industrie et suit le mot d'ordre de M. Stinnes, gagne 37 sièges, et celui des nationaux-allemands, qui combat sous le drapeau de la réaction et de la restauration monarchique, 25.

Dans ces conditions, et en dépit des quelques rectifications inévitables après la vérification finale, l'ancienne coalition ne disposera plus que d'une dizaine de voix de majorité. Le cabinet se préparant d'autre part à démissionner, suivant l'usage, son successeur se verra dans l'obligation de renforcer sa plate-forme. Ce regroupement des forces est d'ailleurs d'autant plus urgent que la situation extérieure menaçante et la participation immédiate de l'Allemagne à la conférence de Londres nécessitent la création d'une base gouvernementale stable. Aussi la tendance est-elle, à Berlin, à la conclusion d'une double entente ayant pour but la formation d'une coalition identique à la Diète et au Reichstag. Cette combinaison aurait pour avantage de réaliser l'unité de front des politiques prussienne et allemande. Elle se heurte, il est vrai, dans l'application, au fait que la position des divers partis n'est pas la même dans les deux parlements.

Mais quelle que soit la solution qui interviendra, le scrutin de dimanche dernier n'en comporte pas moins déjà d'intéressants enseignements. Il confirme les résultats obtenus lors des élections du 6 juin dernier au Reichstag. Et la conclusion qui s'en dégage est que l'idée républicaine, libérale et démocratique, est partout en recul en Allemagne.

Car, ici aussi, ce sont les tendances extrêmes qui ont fini par l'emporter. Mais, ici encore, les succès de la gauche restent illusoires. Communistes et indépendants ne constituent pas des partis de gouvernement. Leurs programmes mêmes leur imposent une attitude de violence purement négative et leur interdit toute collaboration avec les socialistes majoritaires. Ceux-ci, de leur côté, préféreront toujours à un compromis, du reste impossible, avec l'extrême gauche, et qui équivaudrait de leur part à une abdication, une réconciliation fructueuse avec les partis bourgeois.

Le Journal de Genève ne répond pas des manuscrits qui

sont adressés et ne se charge pas de les renvoyer.

On s'abonne dans tous les bureaux de poste moyennant un supplément de 20 centimes.

Parait le soir et le matin

Rédaction, Administration et Imprimerie

5-7, Rue Général-Dufour (1^{re} étage 3963)

ABONNEMENTS

	1 mois	8 mois	6 mois	1 an
Suisse	3.50	8.50	16	28
Etranger (poste suisse)	5.-	13.-	22	40

Chèque postal I. 682

(SUISSE) le numéro : 15 C.

La politique navale défensive de la France

La déclaration de guerre a interrompu le programme naval de la France. En 1914, elle avait en chantier cinq cuirassés du type *Normandie*, dont les plans datent de 1911. Ces navires devaient jauger 25.000 tonnes et porter des tourelles quadruples de 343 mm. Le prix de revient approximatif de ces cinq unités devait s'élever à 375 millions. A l'heure actuelle, les dépenses déjà faites se montent à 166 millions, mais, étant donnée l'augmentation du prix des matières et de la main-d'œuvre, il ne faudrait pas moins de 800 millions pour achever ces cinq navires qui portent les noms de *Normandie*; *Languedoc*; *Flandre*; *Gascogne* et *Béarn*.

Bien que certaines organisations techniques, comme la Ligue maritime française, jugent qu'il faudraitachever les trois navires les plus avancés, sur lesquels il a été dépensé environ 40 millions par unité, le ministère de la marine a pensé que ce serait de l'argent gaspillé que de consacrer d'importants crédits à l'achèvement de cuirassés qui ne pourraient entrer en service avant 1927 ou 1928, c'est-à-dire plus de quinze ans après leur conception. Comme il ne serait pas permis d'appliquer à la construction de ces bâtiments les enseignements de la guerre, ils seraient démodés avant d'avoir servi. L'inexistence de leur protection, soit dans leurs fonds, soit sur leurs ponts, la faiblesse de leur armement vis-à-vis des nouveaux bateaux des autres puissances et leur vitesse peu importante, les mettraient dans un état d'infériorité vraiment trop marqué pour que leur achèvement paraisse désirable.

Un projet de loi portant arrêt de leur construction a été déposé par M. Georges Leygues le 13 janvier 1920. Ce projet vient d'être rapporté favorablement au nom de la commission des finances par M. de Kerguézec le 31 décembre dernier. Il semble bien que toutes les discussions ne pourront pas faire revenir le ministre de la marine et le Parlement sur leur décision et que la France doive renoncer à incorporer dans sa flotte les cinq cuirassés type *Normandie*. Que reste-t-il du programme naval ? A l'heure actuelle et en dehors d'unités sans valeur comme les avisos les vedettes, etc... on ne prévoit la mise en chantier que de six croiseurs-éclaireurs d'escadre et de douze bâtiments torpilleurs-éclaireurs. Encore la loi qui règle ce plan n'est-elle point encore votée.

Le projet de budget pour l'exercice 1921 consacre une véritable faillite de constructions neuves françaises. Il se borne à inscrire une somme de 100 millions de crédits destinés à entreprendre les six croiseurs et les douze torpilleurs dont il vient d'être question, ainsi que douze sous-marins qu'on aurait l'intention d'ajouter au programme naval. Une somme de 100 millions est tout juste suffisante pour réunir les premiers matériaux nécessaires à la construction des petites unités dont nous venons de parler. La note préliminaire qui précède le projet de budget fait cet aveu : « Les travaux de construction proprement dits ne pourront guère commencer que vers le 1^{er} juillet. Dans ces conditions, il a paru suffisant d'inscrire dans le budget de 1921 pour ces travaux 100 millions de crédits ».

Si l'on songe que le cahier des dépenses soumis au Parlement se montait primitivement à 1.235.000.000, on est obligé de reconnaître que c'est peu de dépenser 100 millions pour les constructions neuves quand l'entretien de la marine coûte au contribuable français un prix douze fois plus élevé. Aussi l'opinion publique se montre-t-elle sévère vis-à-vis d'un département qui fait preuve de tant d'exigences, et dont les résultats sont si médiocres. Le nouveau ministre de la marine paraît décidé à apporter des réformes profondes dans l'administration.

Quoi qu'il en soit, la situation navale de la France est la suivante : D'une part, elle possède un corps de bataille de sept cuirassés qui, quoique très inférieurs à ceux de l'Angleterre, de l'Amérique et du Japon, possèdent encore une certaine valeur militaire. D'autre part, elle renonce à toute construction de navires cuirassés. Elle doit donc se borner à suivre une politique navale purement défensive : c'est-à-dire à assurer la défense de ses côtes, soit par les sous-marins, soit par l'aviation maritime, soit enfin par les navires éclaireurs. Elle ne doit pas oublier qu'elle possède un superbe empire colonial, notamment dans l'Afrique du Nord, et qu'elle doit établir la liaison entre ses possessions lointaines et la métropole.

Ce programme limité, qui est un programme minimum, n'est même point rempli. L'Amirauté française se trouve prise dans ce dilemme, ou de laisser tomber la valeur de ses forces navales, faute d'en assurer le renou-

geos. A moins qu'ils ne se tiennent momentanément sur une prudente expectative, comme c'est le cas au Reichstag depuis les dernières élections. Mais il s'agit là d'une simple manœuvre tactique et leur intransigeance, en général, ne dure guère. Aussi est-il probable que, revenant à la ligne de conduite tracée par leur chef Scheidemann, ils finiront par accepter docilement la place qui leur est actuellement offerte, dans le gouvernement du Reich et dans celui de la Prusse, aux côtés des représentants du parti populaire.

Les vrais triomphateurs de la journée sont donc les groupes de droite. La prépondérance qu'ils ont acquise l'été dernier au Reichstag, ils la possèdent également désormais à la Chambre prussienne. Galvanisés par leur succès, les conservateurs nationalistes n'auront pas beaucoup de peine à entraîner dans leur sillage les catholiques encore hésitants et les derniers démocrates. Les difficultés économiques, les désillusions provoquées par l'avortement de la révolution, la situation extérieure leur fourniront dans ce but d'excellents arguments. Si l'on sait le parti que leur propagande sait en tirer.

Jusqu'à ces jours derniers — paradoxe assez curieux ! — la Prusse représentait en Allemagne, vis-à-vis de la Bavière monarchiste, le dernier refuge du libéralisme républicain. Mais le vent qui souffle de Munich a passé sur Berlin. Et les élections de dimanche ont prouvé que là aussi la réaction nationaliste est en marche.

P. D. B.

P. S. — Une erreur de copie s'est glissée dans notre bulletin de mardi sur « la Bulgarie et la conférence ». Il y est question du débouché revendiqué par la Bulgarie sur la mer « Noire ». C'est, naturellement, la mer « Egée » qu'il faut lire.

Les nouveaux pleins pouvoirs

L'Union des Intérêts économiques nous écrit :

Le Journal de Genève, dans son numéro du 7 février, émettait la crainte que les mesures restreignant les importations aient pour effet d'intensifier la toute-puissance bureaucratique fédérale.

Il ne se trompait pas, puisque le Conseil fédéral vient d'inviter les départements intéressés et l'office fédéral d'alimentation à chercher les moyens qui permettraient de lutter contre les gains injustifiés réalisés par les intermédiaires dans le commerce des marchandises, et d'obtenir que la baisse enregistrée sur le marché mondial profite au plus tôt à la consommation suisse.

Le seul, l'unique moyen d'atteindre ce but, c'est de laisser se produire l'effet de la libre concurrence par la suppression des monopoles et la liberté d'importation; mais ce serait trop simple, et que deviendraient tous ces dévoués fonctionnaires, qui mettent avec tant de persistance leurs lumières au service du pays ?

Donc le Conseil fédéral a chargé : 1. Le Département de l'économie publique et l'Office de l'alimentation de constater, par l'intermédiaire de commissions dans lesquelles seront représentées les associations économiques intéressées, les prix actuels d'importation et de détail des principales marchandises; 2. d'examiner s'il ne serait pas possible, au moyen de pourparlers avec les associations intéressées, d'établir des normes équitables pour la vente des marchandises, et si, l'on n'y parvient pas, de parer aux abus en publiant régulièrement les prix d'importation et de détail.

Et voilà ! On dirait vraiment que les commerçants s'enrichissent à la baisse, — alors que la copieuse liste des faillites dans la *Fenille officielle suisse du commerce* prouve surabondamment le contraire, — et qu'ils peuvent vendre à des prix exorbitants sans se soucier de la concurrence, qui est le seul régulateur des prix.

Si les mesures projetées eussent été justifiées en quelque mesure, c'eût été au moment de la hausse, alors que, la demande dépassant l'offre, toute marchandise faisait prime et se vendait souvent à des prix exagérés; mais à ce moment la Confédération, qui encaissait le 42 % des bénéfices de guerre, n'éprouvait pas les mêmes scrupules quant aux prix trop élevés !

Il n'est pourtant pas difficile de comprendre que la baisse a placé le commerce dans une situation analogue à celle de la coopérative des charbons et de l'office de l'alimentation, c'est-à-dire d'avoir des stocks achetés à prix forts; il est vrai que c'est dans une proportion plus modeste, puisque le commerce dispose pour ses achats d'une expérience que ne peut donner, aux acheteurs improvisés de l'Etat, un stage dans l'administration officielle.

Pour les stocks de charbon, de benzine et de denrées, la Confédération va les réaliser avec d'énormes pertes, grâce à des réductions de prix supportées par la caisse fédérale, autrement dit par les contribuables. Pourquoi le gouvernement fédéral n'agirait-il pas de même à l'égard du commerce et de l'industrie, et ne leur restituerait-il pas, avec l'obligation de baisser leurs prix, les impôts perçus sur les bénéfices de guerre ? Il pourrait surtout le faire vis-à-vis de ceux qui n'ont travaillé que pour le ravitaillement du pays et n'ont pas fait « d'affaires de guerre », ces derniers ayant en général échappé au fisc. Ce serait équitable, mais le trou à la caisse fédérale serait si difficile à combler que nous excusons nos autorités de renoncer à être aussi logiques.

Au fond l'éclosion de toutes ces mesures provient de l'intention fort louable du Conseil fédéral d'atténuer la crise du chômage. Mais cette crise est mondiale, et ce ne sont pas les mesures prises ou prévues par notre haute autorité qui y mettront fin. Le Conseil fédéral tente aussi, par cette nouvelle intervention bureaucratique, d'atténuer l'effet, contraire à la baisse, des mesures de restrictions d'importations qu'il vient de faire ratifier par les Chambres. Nous ne voyons cependant pas comment, même avec le concours de commissions et d'associations intéressées, les bureaux de l'Etat atteindront le but cherché.

La tendance à l'étatisme se dessine nettement dans les mesures projetées, et doit combler de joie les socialistes communistes, qui n'en éprouveront du reste pas la moindre reconnaissance envers le Conseil fédéral et les Chambres. C'est l'acheminement au monopole d'importation et de vente par l'Etat, qui, avec le concours de la caisse fédérale, peut vendre à perte, aussi longtemps du moins qu'il y aura encore quelque chose en caisse. Mais ce n'est certes pas ce que désire le peuple suisse dans sa grande majorité.

On manie de Berne au *Journal de Genève* : « La commission d'experts chargée d'examiner l'introduction de restrictions dans l'importation a siégé mercredi pour la première fois sous la présidence de M. Vetter, secrétaire général du Département de l'économie publique. M. Steinmetz y représentait les meilleurs intéressés de Genève.

« Le département a soumis à la commission les requêtes émanant de 33 branches de l'industrie. Elle n'a pu en examiner qu'une douzaine. Contrairement aux nouvelles publiées dans divers journaux, elle n'a pas pris de décision et s'est bornée à renvoyer pour étude au département les requêtes qui lui paraissaient justifiées, notamment celles des fabricants de papier et des tonneaux. Elle se prononcera sur ces requêtes quand le département lui aura présenté un rapport complet et soumis des propositions sur la question des prix. La prochaine réunion aura lieu dans une quinzaine de jours.

« Quant à la commission pour l'élévation des droits de douane, elle n'est pas encore constituée. »

Une répercussion de l'affaire de Vilna

On manie de Berne au *Journal de Genève* :

« On se souvient que l'interpellation par laquelle M. de Raboys demandait au Conseil fédéral d'examiner à nouveau la question du passage des troupes pour Vilna avait été signée par trois députés de la Suisse allemande, M. Meyer, de la *Nouvelle Gazette de Zurich*, MM. Schüpbach et Michel, de Berne. Ce dernier est membre du parti des bourgeois, des artisans et des paysans. Sa clairvoyante attitude n'a pas plu à ses électeurs. La *Neue Berner Zeitung* la critique vivement :

Nous ne connaissons pas, écrit ce journal, de mandat impératif, mais un membre de notre parti doit admettre que ce dernier fasse connaître son opinion. En tout cas, M. Michel, qui doit son élection à notre parti, n'a pas resserré les liens qui nous unissaient à lui.

« Et s'empressant de renchérir, le *Berner Tagblatt* ajoute :

La population agricole trouve étonnante l'attitude des deux députés bernois. Leurs électeurs approuvent pleinement le Conseil fédéral et sont partisans du maintien d'une neutralité fortement marquée !

« On dit même que le comité central directeur du parti des bourgeois et des paysans discute la question de savoir s'il convient de conserver à M. Michel la qualité de représentant du parti.

« Combien de temps faudra-t-il donc pour que la Suisse allemande comprenne le véritable caractère de notre neutralité ? »

vellement, ou de réduire les dépenses parasites et improductives. C'est assurément vers cette dernière solution que l'on s'achemine.

René La Bruyère.

Walther Ritz

Au cours des remarquables leçons qu'il vient de faire à l'Université, dans la chaire de philosophie des sciences, sur la théorie moderne de la matière, M. Ch.-Eug. Guye a rappelé le nom d'un physicien suisse, dont on a pu dire que la mort prématurée a été pour notre pays un deuil national: Walther Ritz. Qu'il nous soit permis, à nous qui avons eu le privilège d'être son ami, de consacrer ici quelques lignes à sa mémoire.

Walther Ritz est né à Sion, le 22 février 1878. Son père, Raphaël Ritz, était le peintre valaisan bien connu. Il fit ses études secondaires au Collège de sa ville natale, et l'on ne pouvait manquer, alors déjà, d'être frappé par son extraordinaire disposition pour les sciences physiques et mathématiques. Nous nous souvenons d'ailleurs qu'à cette époque il manifestait un goût très vif pour les problèmes métaphysiques, dont l'intérêt lui avait été révélé par le cours de philosophie qu'il avait suivi au Collège. En 1897, il entra à l'École polytechnique de Zurich, mais n'y trouva guère de satisfaction pour son esprit, orienté vers la pure théorie. Goettingue lui offrit, en 1900, un milieu plus favorable. Sous l'influence de maîtres tels que Hilbert et Voigt, son génie s'y développa rapidement et se manifesta de façon éblouissante par sa thèse de doctorat, présentée en décembre 1902: *Zur Theorie der Serienspektren*. Ce travail, devenu classique, ouvrait la voie à des idées toutes nouvelles sur la constitution de la matière.

Après un été passé à Leyde, auprès de Lorentz, il se rendit à Paris, où il fut accueilli avec un aimable empressement par A. Cotton dans le laboratoire de l'École normale supérieure. Il jouit beaucoup de son séjour à Paris et des relations qu'il eut avec des savants comme Langevin, Perrin et Borel. Malheureusement, l'état précaire de sa santé lui rendait le travail de plus en plus difficile. A plusieurs reprises, il dut l'interrompre entièrement. C'est ainsi qu'il passa tout un hiver à Nice, où d'ailleurs sa pensée, en quelque sorte malgré lui, fit de nouvelles conquêtes. Mais enfin il ne put se résoudre à faire plus longtemps à sa santé le sacrifice des idées qu'il sentait germer en lui avec une puissance irrésistible. Il prit donc le parti de consacrer à la science toutes les forces qui lui restaient, sachant bien de quel prix il devrait payer cette résolution. C'est à Tübingue et à Goettingue qu'il passa les deux dernières années de sa vie. Il y eut la joie d'assister à la confirmation expérimentale de ses théories, et de terminer lui-même plusieurs travaux importants. Son nom commençait à devenir célèbre. Les grandes revues scientifiques de France et d'Allemagne se disputaient ses travaux. Henri Poincaré, de passage à Goettingue, demandait à le voir et lui annonçait que l'Académie des sciences se proposait de lui décerner un prix. Mais cette récompense ne devait pas l'atteindre vivant. Il mourut le 7 juillet 1909, à l'âge de 31 ans, préoccupé jusqu'au dernier instant des problèmes qu'il laissait en suspens.

— Ses publications éparses, auxquelles on a joint des notes inédites, ont été réunies par la Société suisse de physique en un volume qui a pu en 1911, à Paris, à la librairie Gauthier-Villars, et qui est sans doute le plus beau monument qu'on puisse élever à sa mémoire. M. Pierre Weiss, qui en a été l'éditeur, l'a fait précéder d'une préface montrant bien toute l'importance de cette œuvre inachevée. Il y distingue trois groupes de travaux. Le premier comprend les travaux par lesquels Ritz, en étudiant les raies spectrales, a pénétré plus profondément que personne avant lui dans la connaissance des propriétés cachées de la matière. Au deuxième groupe appartiennent des recherches sur une nouvelle méthode de calcul des problèmes de physique mathématique. Le troisième groupe est formé par les travaux sur l'electrodynamique et l'optique.

Le sujet de ces derniers travaux, disons que Ritz s'est engagé dans une voie toute différente de celle qu'ont suivie Lorentz et Einstein. Il voulait restaurer, pour l'explication des phénomènes lumineux, la théorie de l'émission, ce qui aurait permis de conserver les notions classiques de l'espace et du temps. Il a été arrêté par la mort avant d'avoir pu développer sa théorie, dont l'idée reste féconde et produira peut-être quelque jour un nouvel essor de la science.

Un hommage solennel a été rendu à la mémoi-

re de Walther Ritz par Henri Poincaré, qui a voulu présenter lui-même à l'Académie des sciences le résultat de ses dernières recherches. A cette occasion, le grand mathématicien français fit l'éloge du jeune physicien suisse, dans lequel il salua l'un des maîtres de la science contemporaine. Ce jugement fut ratifié de façon unanime par le monde savant. Depuis lors, la réputation de Ritz n'a fait que grandir, et la hauteur de son génie apparaît de plus en plus clairement.

Walther Ritz aimait profondément son pays. Il est juste que son pays se souvienne de lui, et que son nom y soit connu, non pas seulement des physiciens et des mathématiciens, mais de tout le public cultivé. Sa brève carrière laisse dans la science une trace ineffaçable: mal plus que lui n'a fait honneur à la Suisse.

Charles Werner.

La fin d'un sanctuaire

Sur l'incendie qui a éclaté dans la nuit de mardi à mercredi à Lorette, dans la célèbre église historique, on donne les détails que voici :

Le feu a complètement détruit l'image de la Vierge et l'autel. L'incendie a été constaté mercredi matin par quelques capucins qui, comme d'habitude, étaient allés ouvrir les portes de l'église et qui ont été repoussés par d'épais nuages de fumée; il avait éclaté précisément dans la chapelle de la Madonne, au centre de la basilique. Les murs de la chapelle sont debout, l'autel, en revanche, n'est plus qu'un amas de ruines. Le feu n'a causé aucun dégât à l'extérieur de la Santa casa, ni aux précieuses œuvres d'art qui sont dans la basilique. Celle-ci a été fermée, et l'on ignore quand elle pourra être rouverte au culte.

Une enquête a été ouverte pour constater les causes du désastre. D'après quelques personnes, il s'agirait d'un court circuit, d'après d'autres, d'un crème.

La nouvelle de l'incendie et de la destruction de l'image de la Vierge a profondément consterné la population de Lorette. Cette ville vivait, comme Lourdes, des industries relatives au culte de l'image, considérée comme miraculeuse. C'était une statue en bois de cèdre, qui représentait la Vierge debout, avec l'enfant dans ses bras.

La légende est connue: la Santa casa était celle-là même qui était habitée à Nazareth par la Vierge Marie, mère de Jésus. Un inexplicable prodige souleva par en haut, l'emporta à travers les cieux et la déposa un beau jour de mai 1291, sur une colline près de la bourgade de Rauifiza, sur le littoral adriatique, entre Tersatto et Fiume. Un évêque, qui jusqu'à la veille était gravement malade, fut soudainement guéri, au milieu de la foule émerveillée, qui examinait la singulière construction, faite de petites pierres rougeâtres, liées les unes aux autres par du ciment, et raconta que la Vierge lui était apparue pour lui annoncer l'arrivée de sa maison de Nazareth, et que la statue de cèdre était son portrait authentique sculpté par l'évangéliste Luc. On peut imaginer la fièvre de dévotion dont furent saisies les populations voisines. Mais leur joie fut de courte durée. Le 10 décembre 1294, la Santa casa disparut mystérieusement, se souleva, et voyagea toute la journée, traversant l'Adriatique et descendant le soir sur la rive italienne près de Recanati, où elle s'arrêta près d'un bois de lauriers, *laureum*. Grand émerveillement des prêtres témoins du miracle, frénésie religieuse de toutes les populations d'Italie, construction du célèbre sanctuaire, auquel travailleront la Sangallo, Sansovino et le Bramante. Le Trésor avait été pillé par les Français en 1797. Maintenant que la statue de la Vierge est brûlée, le sanctuaire a perdu ce qui en constituait la raison d'être.

LES LIVRES

Les plus belles fleurs de la Légende dorée. — Paris, la Sirène.

Les Editions de la Sirène nous offrent en un petit volume archaïque et charmant « les plus belles fleurs de la Légende dorée de Jacques de Voragine ». Des figures du temps donnent à ces pages une note pittoresque et accompagnent un texte qui n'est dépourvu ni d'émotion, ni de grâce. Les saintes et les saints, de la « fleuriste Agathe, très belle de corps et de pensée » au « glorieux martyr Chistophe, de très grant stature et au visage espouvantable », défilent au cours des pages en édifiant cortège.

de la Madeleine. On allait dîner chez Duval et retenir ses places de théâtre aux deuxièmes galeries. Médiocre préparation à ses devoirs de Parisienne. Réclamé par ses affaires, Paul n'a pas le loisir de la guider. Que deviendrait-elle si Mme de Magondal n'avait l'obligance de lui servir de cornac ? Souvent elle vient partager à la maison le déjeuner que la cuisinière de Biche a soumis préalablement, par son intermédiaire, à l'approbation de Paul. Et elle discute avec lui l'emploi que Biche fera de son après-midi. Quand l'itinéraire de la tournée de famille ou de fournisseurs est arrêté, Biche n'a qu'à grimper dans l'auto derrière sa belle-mère et à se laisser conduire.

Même pour ses toilettes, c'est Mme de Magondal et Paul qui décident. L'autre jour, bien que leurs goûts soient généralement identiques, il y a eu une discussion. Ils n'étaient pas d'accord sur une robe de soirée. Mme de Magondal déclarait du dernier genre un modèle de Durand que Paul a tout simplement qualifié d'infest. Comme Mme de Magondal devenait pointue et que Paul se congestionnait, ils ont fini par s'écrire d'un commun accord: « Au fait, c'est à Biche de choisir ». Biche a écarquillé les yeux. Une des robes ressemblait à une culotte de zouave et l'autre à une pile d'abat-jours gaufrés. Qu'est-ce que ça peut bien lui faire d'être travestie en odalisque ou autrement ? Heureusement Biche devient diplomate. Elle a articulé avec componction: « Cette toilette me plairait beaucoup, ma mère. Mais puisque Paul ne l'aime pas, je prendrai l'autre ». Comme cela, elle n'a pas froissé Mme de Magondal, et Paul a été enchanté. Le soir, il a dit à Biche d'un air entendu: « Tu sais, maman est gentille tout plein, mais il ne faut pas te laisser basiner par elle ».

Biche a pu répondre en toute conscience

LA SITUATION

Les deux délégations ottomanes à la conférence de Londres, mettant de côté toutes les questions de rivalités personnelles ou collectives, ont abouti à un accord en vue d'exposer la cause de la Turquie devant le conseil suprême. Tevfik pacha et Bekir Sami bey ont donc fait, l'un et l'autre, l'exposé des principes généraux d'après lesquels la paix pourrait être restaurée en Orient, tels que l'intégrité de la souveraineté ottomane, le respect du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, l'impossibilité qu'il y a pour la Turquie à vivre si les clauses du traité de Sèvres sont appliquées. Les propos du délégué d'Ankara ont été, disent les dénêches, d'un ordre tout à fait général et parfaitement modérés dans la forme. Bekir Sami bey a insisté notamment sur le fait qu'il n'entendait pas imposer des conditions de paix, mais qu'il s'en remettait pleinement à la sagesse de la conférence. Celle-ci a donc demandé aux délégués turcs de préciser d'une façon concrète leurs vues sur les points du traité de Sèvres dont ils demandaient la modification.

Cependant on ne voit toujours pas à quelle résolution pourra s'arrêter finalement la conférence. Les Grecs vont sans doute revenir à la charge. Un *statu quo* légèrement modifié paraît toujours la solution la plus probable.

Les militaires anglais, qui ne sous-estiment pas le soldat turc, sont assez disposés à partager l'opinion du général Gouraud sur la valeur des forces kémalistes. Le facile optimisme des Hellènes a produit une assez fâcheuse impression. On déclare à Londres que, même s'ils arriveraient à occuper toute l'Asie-Mineure, ce ne serait pas une solution.

— D'après des nouvelles de Berlin, les contre-propositions allemandes seraient communiquées dimanche aux gouvernements de l'Entente. On dit toujours que selon le rapport de la sous-commission des experts chargés de l'examen des propositions de Paris l'Allemagne ne peut pas exécuter les conditions arrêtées. Quelques feuilles nationalistes allemandes déclarent dès à présent que les contre-propositions allemandes constitueront « un rejet absolu des décisions de la conférence de Paris ». La *Deutsche Zeitung* prétend que le gouvernement fera appel au peuple, affirmant sa ferme résolution de ne pas céder.

La délégation allemande comprendra environ soixante personnes et partira de Berlin dimanche. M. Bergmann accompagnera M. Simons.

— Il se confirme que les attaques des bolchevistes convergentes sur Tiflis, bien que prononcées par trois divisions rouges, ont été repoussées avec succès par les Géorgiens. Tiflis est dégagé. La colonie française et les missions étrangères sont à Batoum.

— Le coup d'Etat des cosaques persans est dirigé contre la domination britannique. L'arrestation de deux princes connus pour avoir bénéficié de la protection des Anglais pourrait le faire croire, mais cela n'est pas certain. Le principal organisateur Seyyed Zia eddine s'était en effet rallié à l'accord anglo-persan. D'ailleurs, les chefs du mouvement déclarent qu'ils respectent le shah et veulent surtout un gouvernement fort contre le bolchevisme intérieur et extérieur.

Autour de la paix

LA CONFÉRENCE DE LONDRES

Le traité de Sèvres

Après la première audition des Turcs

* L'audition de la délégation turque à la séance de la conférence de mercredi matin a

produit une impression favorable dans les milieux français et italiens. Par contre, les milieux britanniques ne semblent pas avoir ac-

quie Mme de Magondal ne la baignait nullement. C'est sûr qu'aujourd'hui Biche se sent une matière infiniment négligeable. Mais si elle n'était là pour lui montrer le chemin, Dieu du ciel, comment ferait Biche ?

Car Paul le lui a expliqué: il entend qu'elle devienne une femme à la mode. S'il l'a épousée, s'il a confié à M. Hémard la représentation de sa maison à Saint-Jean, et payé à ce propre à rien de Charles lui-même la somme exorbitante de cent francs par mois pour de vagues écritures, c'est qu'il a pensé trouver en Biche non seulement une femme gentille, mais aussi une épouse capable de lui faire honneur. Lorsque les lorgnettes la guigneron aux premières, que les journaux analyseront ses toilettes aux courses et aux mariages, il sera heureux.

Malgré ce que ces exigences ont d'effrayant, Biche s'y prête de son mieux. Mme de Magondal lui rend de bons témoignages dans les visites où elle lui sert de mentor; et dans celles où il est nécessaire que Paul lui-même l'accompagne, il constate avec satisfaction qu'en général elle ne déplaît pas. Sa gentille figure et son air d'extrême jeunesse lui valent de l'indulgence jusque dans des milieux assez rébarbatifs, et, chose curieuse, il lui arrive, en dépit de sa timidité, de faire preuve d'un aplomb incroyable.

Par exemple, Paul lui-même avait un certain trac de la présenter chez le vieux prince et la vieille princesse de Rieuze qui sont si collet monté. Tout le long du chemin, jusqu'à leur antique hôtel de la rue de Varenne, il a chapitré Biche: « Surtout ne sois pas trop coquettante et sois bien cela... » Et voici que dans le vaste salon haut plafonné, tapissé de portraits sévères, c'est Paul qui a eu l'air le plus emprunté. Biche a répondu aux amabilités sucrées de la princesse et aux boîtes des

cueillies avec satisfaction l'exposé de Bekir Sami bey, qu'ils qualifient de dilatoire.

Le comte Sforza a longuement conféré avec Bekir Sami bey. Il est probable que, dès jeudi matin, après la nouvelle audition des Turcs, les Alliés tiendront entre eux une réunion consacrée à l'examen des deux thèses opposées.

L'envoyé spécial de l'agence Havas télégraphie :

Dès après le déjeuner, les deux délégations turques sont entrées en conférence à l'hôtel chez Bekir Sami bey, qui a tenu à assister personnellement à l'élaboration des propositions concrètes réclamées par les Alliés.

La mise au point de ce document a fait l'objet d'une longue discussion, qui s'est prolongée tard dans la soirée. L'exposé de Bekir Sami bey en donne une idée approximative.

Bekir Sami bey a laissé entendre qu'il ne se montrerait pas irréductible et qu'il ne refuserait pas de se prêter à des accommodements, à la condition toutefois qu'ils n'aient pas pour résultat de condamner la Turquie à disparaître comme puissance souveraine.

— L'Anatolie annexée, a-t-il dit notamment, comprend 50 % de Turcs et la Thrace 61 %.

Le reste de la population, en ce qui concerne cette région, n'est d'ailleurs pas complètement grecque et comprend un grand nombre de Bulgares. Priver la Turquie de Smyrne serait en quelque sorte décapiter l'Anatolie. Ce grand port a vécu durant des siècles prospère et florissant sous le régime turc; aussi la délegation turque sera-t-elle unanime à en réclamer le retour à la Turquie.

En résumé les objections des deux délégations porteront sur les clauses du traité de Sèvres relatives à la Thrace et à Smyrne, ainsi qu'à la zone neutre autour des Détroits, enfin sur les clauses militaires et sur le contrôle économique et financier des Alliés.

Commentaires et pronostics

Le Temps expose comme suit les intentions du conseil suprême pour le cas où le représentant de Mustapha Kemal pacha maintiendrait une attitude absolument intransigeante.

Si Mustapha Kemal ne veut entendre parler d'aucun compromis pour le règlement de l'avenir des régions ethnographiquement diapées de Thrace et d'Asie-Mineure, il est probable qu'on proposera un armistice général en Asie-Mineure.

Cette solution provisoire serait tout particulièrement favorisée par la délégation française; mais il est inutile de dire que cet armistice n'affectera pas seulement le front de Cilicie. Il s'appliquerait aussi au front gréco-turc de Smyrne et devrait intéresser enfin des hostilités possibles entre Turcs et Britanniques aux confins de la Mésopotamie et entre Turcs et Arméniens. Les conditions de l'armistice comprendraient l'évacuation de l'Asie-Mineure par les troupes françaises et par les détachements italiens et britanniques qui peuvent encore s'y trouver. Les trois puissances de l'Entente seraient ainsi en mesure de proposer plus tard, après la conférence sur l'indemnité allemande, leur médiation entre Turcs et Grecs.

L'évacuation de la Cilicie par les troupes françaises pourrait être ainsi décidée très prochainement. Il est bien entendu que les puissances demanderaient aux Turcs de séries garanties pour la sécurité des populations alliées, et, en particulier, des Arméniens de Turquie.

Tous les plans qu'on a proposés jusqu'ici pour modifier le statut de Smyrne et celui de la Thrace se heurtent également à un double obstacle: l'ambition grecque et l'intransigeance des nationalistes turcs. Le fait le plus inquiétant de la situation est que les deux adversaires sont trop éloignés à demander qu'on leur fasse vider leur différend entre eux par la force. Si les négociations actuelles et les efforts communs des Alliés n'aboutissent pas à un règlement pacifique, au moins provisoire, par l'établissement d'un régime semi-autonome pour la Thrace, par la restitution aux Turcs de la ligne Enos-Midia et par l'admission de la Turquie dans la commission internationale de contrôle des Détroits, on sera forcé de revenir à la solution qui était, jusqu'à présent, la plus favorisée en Angleterre et qui consiste à laisser faire, à suivre les événements qu'on ne peut plus guider.

* A la suite de la réunion de mercredi, le Petit Parisien définit comme suit la question d'Orient:

Du côté turc, on souhaite que les Grecs acceptent comme les Turcs l'arbitrage des puissances. Cet arbitrage

Turcs. La France et l'Italie devront abandonner une partie de leurs avantages. L'Angleterre, en revanche, devra préparer l'évacuation de la Mésopotamie.

Selon l'*Echo de Paris*, le comte Sforza et M. Briand feront vraisemblablement admettre à l'Angleterre la constitution du territoire de Smyrne comme une sorte de Roumérie orientale autonome.

La politique anglaise, dit-il, est antigrecque dans ses grandes lignes. Les Grecs font mine de se rapprocher à Smyrne jusqu'au dernier mobilisé et jusqu'aux dernières preuves de la modération des Turcs. On ne pourra se prononcer à ce sujet que jeudi soir, quand auront été formulées les propositions réclamées par M. Lloyd George.

La situation en Asie-Mineure

D'après le correspondant du *Corriere della Sera* à Londres, les délégués grecs donnent les détails suivants sur leur situation en Anatolie vis-à-vis des Turcs.

D'après leurs calculs les Turcs doivent avoir sur le front de Smyrne de 30 à 34 mille hommes, y compris les irréguliers et les territoriaux. Les kémalistes ont encore 16 ou 17 mille hommes en Cilicie sur le front méridional et 12 ou 13 mille hommes sur le front arménien; au total, ils auraient donc, à leur disposition, en Asie-Mineure, 60.000 hommes, y compris les auxiliaires. L'armée kémaliste manquerait de moyens de transport, d'artillerie et de matériel de guerre, surtout dans les contingents qui se trouvent vis-à-vis des Grecs; le moral serait très bas.

D'après le général Gouraud, au contraire, comme on le sait, les Turcs sont très bien fournis d'artillerie et de munitions.

Les Grecs affirment avoir, en Asie-Mineure, 130.000 hommes parfaitement organisés et prêts pour une offensive immédiate.

D'après l'état-major hellénique, l'occupation du chemin de fer Geiveh-Eskirchehir-Afion-Karajifarn, à cent kilomètres du front actuel, serait, une fois l'offensive lancée, une question de quelques jours. Privés de ce chemin de fer, les nationalistes turcs se trouveraient dans une situation grave, et peut-être intenable.

D'après le correspondant du *Corriere della Sera*, tout cela est très beau sur le papier, mais pour exécuter le projet, les forces dont disposent les Grecs sont absolument insuffisantes.

Réparations et indemnités

Vœux italiens

* Les journaux italiens apprennent que la note envoyée par les commissions de la Chambre pour les finances et les affaires étrangères à MM. Sforza et Meda expose les vœux exprimés par la presque unanimité des commissions et qu'elle relève que le pourcentage des indemnités attribuées à l'Italie est insuffisant, notamment à la suite de l'insolabilité de l'Autriche et de la Hongrie. La note expose la nécessité économique, politique et morale de prendre en considération le règlement des dettes entre Alliés et fait quelques remarques au sujet des 12% sur les exportations allemandes; elle demande qu'on tienne compte de la situation et des intérêts italiens.

A Berlin

* Le Dr Simons, ministre des affaires étrangères, recevra samedi matin à onze heures les chefs de parti du Reichstag et aura avec eux un dernier échange de vues avant son départ pour Londres.

A midi, la commission du conseil d'Empire pour les affaires étrangères se réunira pour entendre les communications définitives du ministre.

La *Deutsche Allgemeine Zeitung* annonce que la commission de rédaction de la conférence des experts a établi mercredi le texte définitif du rapport qui sera publié prochainement.

Le Conseil économique provisoire s'est réuni mercredi en séance plénière, sous la présidence de M. Théodore Leipat, successeur de Legien. M. Ad. Cohen, représentant des ouvriers, a été élu vice-président.

Jeudi matin, le conseil devait se prononcer au sujet des décisions de Paris ainsi que de la conférence de Londres.

M. Laurent, ambassadeur de France, qui s'était rendu au ministère des affaires étrangères, a eu mercredi un long entretien avec M. Simons, ministre du Reich.

Le départ de la commission de contrôle à Vienne

* On mène de Vienne au *Temps*:

Le président de la commission militaire interalliée de contrôle, le général Zuccari, et tous les officiers italiens membres de la commission ont quitté Vienne conformément à une décision récente du conseil suprême, fixant au 20 février le terme de leur activité.

La plupart des officiers français, anglais, japonais partiront, à leur tour, laissant seulement un organe de liquidation composé d'un petit nombre de membres.

Les gouvernements alliés avaient, en effet, négligé de fixer en temps voulu un délai maximum au gouvernement autrichien pour l'exécution complète des clauses militaires du traité de Saint-Germain, avant de fixer le terme de l'activité des commissions de contrôle. Dans ces conditions, la force d'inertie fut souvent opposée ici aux réclamations des officiers alliés et il est apparu nécessaire de maintenir, pour achever les opérations ainsi retardées, un cadre réduit dont l'entretien sera supporté non plus par l'Autriche, mais par les gouvernements intéressés.

Société des Nations

La note américaine sur les mandats

* Les membres du Conseil de la Société des nations ont longuement délibéré dans le plus grand secret sur la teneur de la note américaine, dont le sens général a été indiqué mercredi.

Dans cette note, les Etats-Unis demandent qu'on leur communique les projets de mandats destinés à la S. d. N. avant discussion de ces projets par le Conseil, afin que celui-ci connaisse les principes dont les Etats-Unis font dépendre leur approbation.

La note ajoute que les Etats-Unis n'ont jamais donné leur consentement à l'admission des îles Jap parmi les territoires devant être soumis au mandat du Japon. Ils ne peuvent se considérer comme liés par les termes et dispositions dudit mandat. Les Etats-Unis tiennent à ce que l'on prenne acte de leur protestation et demandent que le Conseil examine à nouveau la question.

Les délibérations des huit membres présents ont pris fin seulement à 19 heures. Aucun procès-verbal n'a été communiqué.

En quoi consistent les mandats

Dans un communiqué, le secrétariat de la S. d. N. rappelle que, d'après l'article 22 du pacte de la Société des nations, les territoires mandatés peuvent être divisés en trois catégories:

Mandats A): Certaines contrées qui appartiennent autrefois à l'empire ottoman. — Elles ont atteint un degré de développement tel que leur existence comme nation indépendante peut être reconnue provisoirement à condition que les conseils d'un mandataire guident leur administration, jusqu'au moment où elles seront capables de se conduire seules.

Mandats B): Les régions mandatées de l'Afrique centrale. — Le degré de développement de ces peuples exige que le mandataire y assume l'administration du territoire, mais il devra respecter un certain nombre de prescriptions destinées à garantir le développement et le bien-être de la population et à assurer, d'autre part, à tous les membres de la Société des nations des conditions d'égalité pour les échanges commerciaux.

Mandats C): Les anciennes colonies allemandes du Pacifique et le Sud-ouest africain. — Ces territoires seront administrés sous les lois du mandataire comme une partie intégrante de son territoire, sous réserve des garanties prévues pour les mandats B dans l'intérêt de la population indigène. Pour tous ces territoires, les puissances mandataires devront envoyer au conseil de la Société des nations un rapport annuel concernant les territoires dont elles ont la charge. Une commission permanente sera chargée de recevoir et d'examiner les rapports annuels des mandataires et de donner au conseil son avis sur toutes les questions relatives à l'exécution des mandats.

Le 17 décembre, le conseil de la Société des nations avait arrêté les termes des mandats C, c'est-à-dire:

I. — Les mandats britanniques sur les territoires suivants:

a) Sud-ouest africain allemand. — Ce mandat sera exercé au nom de S. M. britannique par le gouvernement de l'Afrique du sud;

b) Samoa allemand. — Ce mandat sera exercé dans les mêmes conditions par le dominion de la Nouvelle-Zélande;

c) île de Nauru. — (Empire britannique.)

d) Possessions allemandes de l'océan Pacifique situées au sud de l'Équateur, autres que le Samoa allemand et Nauru. — Ce mandat sera exercé au nom de S. M. britannique par le Commonwealth d'Australie.

II. — Les mandats japonais sur les possessions allemandes au nord de l'Équateur.

Tous ces mandats sont uniformes et se composent de sept articles, dont les stipulations sont destinées à assurer le respect de l'article 22 du pacte. Le mandataire doit veiller notamment à ce que la traite des esclaves soit interdite, à ce que le travail obligatoire ne soit autorisé qu'en cas de travaux publics essentiels, et sous condition d'une rémunération équitable. L'instruction militaire des indigènes est interdite, si ce n'est pour assurer la police et la défense. Aucune base militaire ou navale, aucune fortification ne doivent être établies sur le territoire mandaté. La liberté de conscience et le libre exercice de tous les cultes devront être assurés: les missionnaires sujets ou citoyens de tous les pays membres de la Société de nations seront autorisés à entrer, à circuler et à rester dans ces pays, et à y exercer leur ministère. Les dispositions de ce mandat ne peuvent être changées sans l'autorisation du conseil. Les différends qui pourront surgir entre les mandataires et un autre membre de la Société relativement à l'interprétation et à l'application des mandats, s'ils ne sont pas réglés par des négociations directes, seront soumis à la cour de justice permanente.

Une mise au point de la Pologne

* La presse suisse a publié un article du journal lituanien *Lietuva*, qui dit entre autres choses, au sujet du refus du Conseil fédéral relatif au passage des troupes:

Pratiquement, la décision de la Suisse n'a pas grande importance. L'essentiel pour nous est la valeur morale de cette décision. L'invasion de Vilna par les Polonais, leur séjour dans l'ancienne capitale et leurs revendications pour cette ville constituent une violation du droit des gens. Le peuple suisse, libre, actif et courageux ne pourrait lui-même pas souffrir un tel état de choses et partant il ne voudra pas faire des démarches qui pourraient donner une reconnaissance légale à des actes polonais illégaux.

A ce communiqué, dans lequel le refus du Conseil fédéral est interprété comme une dé-sapprobation de l'attitude de la Pologne dans son conflit avec la Lituanie, la légation de Pologne répond ce qui suit:

La légation de Pologne a été autorisée par qui de droit à déclarer que l'interprétation donnée par le journal *Lietuva* de la décision du Conseil fédéral concernant le passage des troupes de la S. d. N. est entièrement erronée.

La situation sanitaire en Pologne

La Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge communique:

D'après les renseignements fournis récemment à Varsovie par le ministre polonais de santé public à un représentant de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, les cas de typhus sont, dans la Pologne du congrès, moins nombreux qu'il y a un an. Cependant, comme c'est toujours le cas en hiver, ils tendent actuellement à augmenter. Il est probable que le chiffre le plus élevé, qui fut l'an dernier atteint en février, ne le sera cette année

qu'en mars ou plus tard encore. En effet, dans un grand hôpital pour typhiques à Varsovie, le nombre de cas nouveaux, par semaine et pendant le mois de janvier, a passé de 36 à 53. Le pourcentage des cas très graves est assez considérable, aussi la moyenne de la mortalité est-elle cette année un peu plus forte qu'il y a un an. Les statistiques concernant la Galicie ne sont pas complètes, mais il semble que le fléau y soit en décroissance.

Il y a une forte poussée de fièvre intermitente, particulièrement dans la zone Grdno-Vilna.

Le choléra a diminué au cours des quatre à cinq derniers mois. Cependant de nombreux foyers de peu d'importance ont été signalés de temps en temps, et les autorités sanitaires craignent une épidémie au cours du printemps prochain.

*** On mène d'Augsbourg à Wolff qu'une grande assemblée de femmes a protesté contre l'emploi de troupes de couleur dans les pays rhénans et contre la cession aux Alliés de vaches laitières.

*** La commission chargée de délimiter la frontière italo-yougoslave entre Petreb et la régence de Fiume vient de se réunir à Lajach.

M. Poincaré et les origines de la guerre

M. Poincaré a fait mercredi à Paris sa troisième conférence sur les origines de la guerre.

Après avoir rappelé les provocations allemandes au Maroc, qui ont été inaugurées par la théâtrale visite de l'empereur, le 31 mai 1905, il a ajouté qu'il y a tout lieu de penser que si l'Allemagne n'avait pas trouvé en 1914 l'occasion de recourir aux armes, elle aurait recommandé ses provocations au Maroc.

Parlant des affaires balkaniques, l'orateur a montré qu'en 1909, la Russie paraissait ne pas vouloir reconnaître l'annexion de la Bosnie-Herzégovine; l'Allemagne lui fit savoir que si elle ne la reconnaissait pas, ce serait la guerre. La Russie céda. La France et l'Angleterre alors reconnaissent l'annexion, créant ainsi un précédent fâcheux qui encouragea l'Autriche à des recommandements dangereux et rendit fatale la guerre que l'on avait cru écartée.

M. Poincaré a terminé en montrant que le gouvernement français, qu'il présidait alors, a tout fait pour l'œuvre de la paix, car, mis au courant par M. Sasonof, sous le sceau du secret, de l'accord bulgare-serbe conclu en 1912, il l'a porté à la connaissance du gouvernement britannique.

A propos des conférences de M. Poincaré, la *Deutsche Allgemeine Zeitung* réclame l'ouverture des archives françaises et demande qu'il soit donné connaissance des documents touchant l'attitude de la France, spécialement dans les journées décisives d'août 1914, à l'exemple de ce qu'a fait de son côté le gouvernement allemand.

Suite du texte en quatrième page

La Vogue du jour !

La Manufacture de

Cigarettes égyptiennes **RAGA**

vient de mettre en vente sa dernière création

RAGA grosse plate

à fr. 1.— les 20 p.

incomparables **PARTOUT**



Seul dépôt pour la vente en gros du « PROTON » en Suisse :

Peppino BOSSI, Coldrerio (Tessin).

Lugano - Hôtel Bristol

Pension des Tourelles

Maison de famille
Ascenseur. Chaudage central. Chambres et pension depuis fr. 7.50.

2, Boulevard James-Fazy, 2

RESTAURANT du KURSAAL

DANCING de 4 à 6 h. et le soir dès 9 h.

BAR AMERICAIN SOUPERS FROIDS

LA COMÉDIE Vendredi, à 20 h. 30

Fantje à de la voix, de FONSON (tre)

Grand Théâtre de Genève Vendredi à 20 h. 30

Grisélidis

Lettre No. 5.

Cher Fumeur,

Continuons aujourd'hui notre histoire sur les cigarettes égyptiennes.

Comme le "pays des pyramides" ne produit aucun tabac, beaucoup de gens s'imaginent, naturellement, que les conditions climatiques de l'Egypte doivent être spécialement favorables pour l'industrie de la cigarette. Quelle erreur profonde !

La science moderne a aussi fait de grands progrès dans la manufacture de la cigarette. Si les tabacs turco-macédoniens sont bien choisis, traités convenablement et parfaitement mélangés, ce qui est aujourd'hui une science spéciale, il est possible de fabriquer dans n'importe quel pays une cigarette de qualité supérieure.

Nous vous communiquerons, la semaine prochaine, sous la même rubrique la raison pour laquelle l'Egypte a obtenu sa renommée pour les cigarettes.

D'ici là, fumez avant le déjeuner une Turmac "ROUGE" et après le dîner une Turmac "BLEU" —

" LA QUINTESSENCE DE L'ORIENT "

Vos bien dévoués,

"TURMAC" TURKISH-MACEDONIAN TOBACCO COMPANY. K.

"TURMAC"

Bleu à 12 cts.

Les crimes du sinn-fein

* Des individus armés ont attaqué près du château de Dublin, siège de l'administration britannique en Irlande, trois gendarmes en service au château, tuant deux d'entre eux et blessant grièvement un de leurs collègues, qui a succombé peu après.

Deux agents de police ont été atteints par des coups de feu dans le voisinage de Ballylongford, comté de Kerry.

En Italie**Bruits de crise ministérielle**

Rome, 23 février.

Le *Giornale d'Italia*, dont on connaît la fidèle amitié pour M. Sonnino, dans un article éditorial, intitulé *la Fronde*, constate que l'horizon parlementaire s'est couvert de nuages dans ces dernières semaines. Le ministère de M. Giolitti a reçu plusieurs égratignures, voire même quelques blessures, et l'on travaille activement à le renverser.

Le journal dit qu'il n'est pas enthousiaste du cabinet Giolitti, quelques parties de son programme, notamment en ce qui concerne sa politique extérieure, lui déplaisent, mais on doit reconnaître qu'il a accompli un grand et difficile travail. Le *Giornale* fait ensuite allusion aux manœuvres antiministérielles qu'on attribue actuellement à M. Nitti et à ses amis, et ajoute :

Le pays ne veut pas de crise à tout prix: il n'aime pas les escamotages parlementaires, il n'approuve pas les velléités personnelles, les ambitions intempestives. Il veut au contraire la collaboration du gouvernement et du pays pour tirer celui-ci du malaise.

La situation financière à la chute du ministère Giolitti était la suivante: le déficit du budget s'élevait à 14 milliards de lires: maintenant, avec les différentes mesures approuvées, y compris l'*omnibus* relatif aux prix du pain, il est descendu à quatre ou cinq milliards: c'est un joli progrès. Le travail n'est pas fini, mais l'on marche vers la restauration financière d'où dépend la résurrection économique de la nation: il faut, pour cela, un travail sérieux et tranquille qui ne soit pas troublé par les mouvements de fronde de quelque groupe ou de quelque camarilla.

Il est bon d'ajouter que M. Giolitti, qui connaît fort bien les milieux parlementaires, se rend compte des difficultés de la situation: il évite avec soin les terrains dangereux et occupe la Chambre avec des lois de caractère technique vides de sens politique pour arriver sans avaries aux vacances de Pâques.

Le prix du pain

Tous les articles du projet de loi sur l'augmentation du prix du pain ont été approuvés, ainsi qu'un article autorisant le gouvernement à prendre éventuellement des mesures pour que le prix de consommation pour les ressortissants des pays à change élevé soient ramenés au change en lires italiennes. Le bénéfice sera attribué à des œuvres de bienfaisance. Le projet de loi dans son ensemble, qui prévoit aussi l'introduction de quelques impôts, a été approuvé par 254 voix contre 58.

Deux motions du « rinnovamento »

M. Gasparotto et d'autres députés du groupe dit de la « rénovation » ont présenté deux motions, l'une au sujet de l'action contre D'Annunzio à Fiume, l'autre concernant l'attribution de Porto Baros.

M. Giolitti demande que ces motions soient discutées en même temps que le budget des affaires étrangères.

M. Gasparotto se rallie à cette proposition et demande que ledit budget soit discuté avant les vacances de Pâques.

M. Giolitti accepte et la Chambre donne son approbation unanime, moins les voix des socialistes, qui s'abstiennent.

M. Gasparotto demande en outre que le gouvernement, en attendant le résultat des débats, ne compromette pas la question de l'attribution de Porto Baros.

M. Giolitti refuse de prendre aucun engagement qui pourrait entraver l'exécution du traité de Rapallo.

La proposition de M. Gasparotto est repoussée à l'appel nominal par 119 voix contre 48 et 52 abstentions socialistes.

La séance est ensuite levée.

Commentant le vote de la Chambre sur la question de Porto Baros, le *Corriere della Sera* relève que le ministère Giolitti ne sort pas raffermi de ce vote. Il n'est pas impossible que les radicaux doivent, après leur réunion de jeudi, se séparer de la majorité ministérielle, ce qui ne laisserait pas de causer une crise au sein du cabinet Giolitti.

M. D'Aragona et l'abus des grèves

Le *Tempo* publie un long résumé du rapport de M. D'Aragona sur le prochain congrès de la C. G. T. Ce rapport, s'occupant des grèves des services publics, dit que ces grèves sont plus nuisibles à la classe ouvrière qu'à la classe bourgeoise. Avant de les proclamer pour des raisons économiques, les ouvriers devraient s'entendre avec les organisations locales ou nationales, car l'intérêt d'une classe de travailleurs ne doit pas nuire aux intérêts des autres travailleurs.

Le rapport relève en outre que la bourgeoisie s'est grandement fortifiée. Certaines grèves restent également sans effet et les luttes syndicales sont de plus en plus difficiles, car elles provoquent une augmentation du prix de la vie.

Il faut réformer la C. G. T. et lui donner l'autorité capable de faire face à la situation pour réaliser le salut du prolétariat sans impunité inutile et nuisible, car la nouvelle société ne peut pas être réalisée demain, mais elle pourrait être demain au commencement de la réalisation.

Fascisti, socialistes et communistes

Les journaux signalent de nouveaux incidents entre fascisti et socialistes. A Bari, un

socialiste a été tué. Un fascisti a été tué à Maserino. D'autres incidents ont été constatés dans les environs de Trieste.

On annonce que la Chambre du travail de Pavie a été occupée par les communistes, qui bien qu'ils soient en minorité, veulent s'assurer la possession de cette institution prolétarienne. Les centristes ont réussi à sauver les livres de l'administration, les livres et les listes des membres du parti.

Séquestre levé

Le *Secolo* apprend que toutes les propriétés d'une valeur inférieure à 50.000 lires ont été libérées du séquestre depuis le mois de novembre dernier. Par un nouveau décret du ministre de l'intérieur, publié mardi, tous les autres biens d'une valeur inférieure à 10.000 lires, tels que meubles d'appartement et de magasins, bibliothèques, instruments de travail, sont rendus à leurs propriétaires.

En Allemagne**L'élection du président**

Berlin, 24 février.

* Suivant les journaux de droite, l'élection du président du Reich aurait lieu sur la base d'un accord entre les différents partis dès que seront achevées les élections au Reichstag dans les territoires du plébiscite. On est d'avis dans les meilleurs parlementaires que l'élection présidentielle aura lieu vraisemblablement au mois de juin. Les partis représentés au gouvernement s'entendent sur le choix d'une candidature commune.

La tâche de la Haute Cour

* Dans la première séance de la Haute Cour provisoire de l'Empire, réunie à Leipzig, qui doit s'occuper du règlement des questions constitutionnelles, a commencé la discussion au sujet de la reprise du réseau fluvial par le Reich. La Haute Cour de l'Empire connaît également des différents pouvant surgir entre le Reich et les différents Etats au sujet du rachat des chemins de fer et, d'autre part, entre le Reich, la Bavière et Bade au sujet des affaires postales.

Produit des impôts. — Bé, pommes de terre et lait.

* Suivant la *Gazette de Voss*, les recettes produites par le prélèvement du Reichsnotopfer (impôt supplémentaire prélevé pour soulager la détresse du pays) ont dépassé celles prévues par le projet de budget pour la période comprenant les neuf derniers mois de l'année 1920. D'autre part, le produit d'autres impôts a été supérieur aux prévisions du projet pour toute l'année dernière.

La conférence des ministres de l'alimentation, convoquée à Munich, a terminé ses travaux mercredi. Elle a arrêté certaines mesures qui permettront l'accroissement de la production du blé et elle recommande la liberté en ce qui concerne le régime des pommes de terre. Elle a également recommandé de rechercher tous les moyens susceptibles d'intensifier la production du lait et d'en améliorer la distribution dans les centres de consommation.

Choses et autres

* Le Landtag saxon s'est prononcé mercredi sur la loi prévoyant les requêtes et les décisions populaires. Dans le projet de loi le gouvernement exige que la presse publie gratuitement tous les rapports ayant trait aux décisions populaires. Tous les députés bourgeois ont protesté contre cette proposition, tandis que les socialistes y ont donné leur adhésion. Finalement cette stipulation a été repoussée.

Les résultats de la votation des employés des tramways à Essen accusent une forte majorité en faveur de la reprise du travail. Dans ces conditions il est à espérer que le service va être repris sur toutes les lignes desservant le district westphalo-rhénan.

Mercredi après-midi, Théodore Körner, l'écrivain connu, a été tué d'un coup de couteau chez lui par un individu avec lequel il avait eu une altercation. Le meurtrier, qui paraît âgé d'une trentaine d'années, est en fuite.

La Géorgie et l'Arménie

Il y a quelques jours, le *Daily Herald* a publié un télégramme reçu de son correspondant de Moscou sur l'invasion par les troupes géorgiennes de l'Arménie et sur le soulèvement de la population arménienne qui aurait eu lieu dans la zone occupée par les Géorgiens. La délégation géorgienne à Paris donne à ce sujet les informations suivantes :

En pleine offensive des nationalistes turcs contre l'Arménie au mois de novembre 1920, une convention a été conclue entre les gouvernements géorgien et arménien, d'après laquelle les Géorgiens devaient occuper la zone du territoire limítrophe aux frontières de Géorgie (zone neutre) et assurer la sécurité aussi bien à la population locale qu'aux réfugiés arméniens.

Après l'avènement à Erivan du pouvoir soviétique, le nouveau gouvernement arménien déclara nulle et non avenue la convention passée entre la Géorgie et l'ancien gouvernement arménien et exigea l'évacuation immédiate de la zone neutre par les Géorgiens. A cette demande, la Géorgie répondit par un refus catégorique, considérant que les conventions internationales ne peuvent être annulées par le simple fait d'un changement de gouvernement dans un des pays contractants. Ensuite, sur la demande du gouvernement géorgien, le différend au sujet du territoire occupé par la Géorgie a été soumis à une commission mixte spéciale.

Quant à la population arménienne de la zone neutre, elle voit dans les troupes géorgiennes sa seule défense contre les Turcs et contre les bolcheviques, qu'elle ne fait pas moins. Quand le bruit commença à courir que les Géorgiens se préparent à évacuer le territoire en question, de très nombreux délégués des communautés arméniennes vinrent trouver le commandement local pour implorer le gouvernement géorgien de ne pas rappeler ses troupes et pour dire

que, au cas où les troupes partiraient, les paysans se verraient forcés de quitter leurs villages et de les suivre sur le territoire géorgien pour se sauver du poignard turc et de la baïonnette rouge.

La communication du *Daily Herald* n'est, par conséquent, qu'une de ces provocations dont les bolcheviques se servent si souvent.

Le gouvernement de la Roumanie vient de reconnaître l'indépendance de jure de la République de Géorgie.

On demande de Constantinople à Havas que les Arméniens ont effectué un coup d'Etat à Erivan et ont arrêté les membres du gouvernement nationaliste rouge. La sécurité à Tiflis semble provisoirement assurée.

Le cabinet de M. Harding

* Suivant un télégramme de Washington, M. Harding, le président élu, a constitué son cabinet de la façon suivante :

Secrétaire d'Etat, M. Charles Hughes; Trésor, M. Andrew William Mellon; guerre, M. John Wingate; agriculture, M. Henry C. Wallace; attorney général, M. Henry M. Daugherty; intérieur, M. Albert D. Fall; postes, M. William Hays; marine, M. Edwin Denby; travail, M. James John Davis; commerce, M. Hoover.

M. Hughes, qui s'est montré lors de sa campagne présidentielle assez pauvre politicien et conducteur de foules, semble posséder les qualités d'un honnête siègeur homme d'Etat, écrit M. Lechartier dans les *Dépêches*.

Fils d'un austère prédicateur baptiste, M. Hughes reçut son éducation universitaire à Brown, puis à Columbia University. Aussitôt ses devoirs pris, il se mit à la pratique des affaires et se fit tout de suite connaître dans de brillantes enquêtes, d'abord sur les Compagnies du gaz et de l'électricité de la ville de New-York, puis sur les fraudes des grandes compagnies d'assurances. Nommé gouverneur de New-York, il se montra réformateur énergique et indépendant, gouvernant malgré l'opposition de coteries aussi puissantes que Tammany, toujours selon sa conscience et l'équité.

Jusqu'à ce qu'il fut nommé par le président Taft juge à la cour suprême des Etats-Unis, et en toutes les affaires qu'il eut à traiter. Il ne cessera de se montrer républicain protectionniste réformateur des abus: il se fit connaître et estimer pour la rectéité de ses principes, son équité et son impartialité. S'il accepta en 1916 la candidature à la présidence, ce fut assurément plus en considération des services à rendre au pays que par inclination personnelle.

Lors de cette campagne, son manque du sens des foules, son défaut de mordant et les hésitations de la politique républicaine n'ont pas permis de le faire à sa vraie mesure. Débarrassé des préoccupations électorales il reprendra probablement la ligne de conduite et l'attitude politique qu'il a toujours maintenues. Se montrera réformateur, protectionniste, mettant toujours les intérêts et l'honneur américains au-dessus des querelles de factions et des divergences de partis.

* On demande de Bilbao que le vapeur *Gallo*, transportant neuf mille caisses de dynamite, s'est échoué à l'entrée du port de Mundaca. L'équipage, redoutant une explosion, a abandonné le navire. Les habitants, pris de panique, se sont enfuis à travers les champs. Les autorités ont immédiatement pris des mesures pour éviter l'explosion redoutée.

* Un congrès socialiste espagnol s'ouvrira le 9 avril à Madrid; il examinera la question de l'adhésion à la troisième Internationale de Moscou.

* La convention annuelle de la Fédération américaine du travail a été ouverte le 23 février, sous la présidence de M. Gompers. Deux cents représentants du travail organisés sont présents.

* Le conseil consultatif de l'Office américain de la réserve fédérale s'est prononcé contre toute réduction du taux d'escroûte, estimant que la situation financière et industrielle ne justifie pas l'adoption d'une pareille mesure.

CONFÉDÉRATION

Deux sinistres. — La *Nouvelle Gazette de Zurich* confirme la nouvelle que le vapeur *Victoriano*, qui transportait d'Amérique à Marseille 600 tonnes de froment du Canada à destination de l'Office fédéral de l'alimentation, a fait naufrage. L'équipage a pu être sauvé, mais la cargaison de blé, assurée pour trois millions de francs, est perdue.

Le vapeur *Bombardier*, ayant à bord huit mille fûts d'alcool pour la région fédérale, également en provenance d'Amérique, s'est perdu en mer. Cette cargaison se trouve couverte par une assurance. Au surplus, le prix de l'alcool ayant baissé, ce sinistre tourne à l'avantage de la régie des alcools.

Les soviets russes et l'Union postale universelle. — On sait que la Russie faisait partie de l'Union postale universelle, mais depuis la fondation de la République des soviets, les relations avec le Bureau international des postes à Berne avaient été de fait supprimées. On a tenté à plusieurs reprises de les reprendre, mais sans résultat jusqu'à ce que la nouvelle demande de ce genre est actuellement à l'étude. Tout commentaire au sujet de l'acceptation de cette demande seraient prématués.

Le commerce suisse en gros. — La *Nouvelle Gazette de Zurich* publie pour la première fois une statistique concernant le commerce suisse en gros. Le chiffre 100 est pris comme base des statistiques d'avant la guerre. Voici ce que donne cette statistique le 1^{er} janvier 1920, le 1^{er} janvier 1921, et le 1^{er} février 1921:

Données à l'importation et exportation. 281, 259, 245; vêtements, 407, 283, 272; matériaux de construction, 271, 291, 284; fourrage et engrangement, 408, 172, 165; matières premières et produits minéraux, 366, 226, 218.

La tourbe. — Dès le 1^{er} avril 1921, l'arrêté du Conseil fédéral du 1^{er} mars 1918 concernant l'exploitation des tourbières et le commerce de la tourbe, ainsi que les prescriptions édictées en vertu dudit arrêté sont abrogées, à l'exception de la décision du 15 juin 1920 relative à l'importation de tourbe combustible étrangère.

Fédération des sociétés d'agriculture de la Suisse romande. — On a pu lire ces derniers jours dans différents journaux que le comité de cette société ayant pris acte de la démission de M. L. Dumuid, rédacteur, secrétaire provisoire, ce dernier avait été remplacé par M. H. Banc, de Lausanne. Or, M. L. Dumuid nous prie d'annoncer que, n'ayant jamais été nommé officiellement secrétaire, il n'a pas donné sa démission mais qu'il a simplement été remplacé par le comte, ce dernier n'ayant fait que donner suite à ses intentions de 1919, qui étaient de remplacer M. L. Dumuid, alors secrétaire, par un secrétaire vaudois.

Arrivée d'enfants allemands. — Environ 500 enfants allemands, venant pour la plupart de Berlin et de Leipzig, sont arrivés à la gare suisse, à Bâle-Ville; ils seront répartis entre Lucerne et Davos, où ils séjourneront quelque temps.

Une mise en garde. — La Chambre de commerce hollandaise pour la Suisse rappelle qu'elle a mis en garde le public suisse contre la maison Export-Compagnie Urania, à Falkenbourg (Hollande). Cette maison, sous la raison sociale Liberty et Cie. (poste restante n° 20421, Bâle), par des annonces alléchantes, cherche des représentants en Suisse, en offrant des échantillons. La Chambre de commerce hollandaise se dit disposée à fournir des renseignements supplémentaires aux intéressés.

Berne. — **Le crime de Buhl.** — On apprend encore ce qui suit au sujet du double meurtre commis à Buhl: les époux Neukom habitaient dans une

didats, la conférence, à la majorité des voix, recommande aux facultés de restreindre l'obligation d'impression à certaines parties des thèses.

5° La conférence se déclare à l'unanimité en faveur de l'allocation de subsides aux candidats peu fortunés pour l'impression de thèses importantes.

6° À la majorité de voix, la conférence adresse aux facultés, qui ne connaissent pas la soutenance des thèses, la prière d'examiner la question de savoir s'il n'y a pas lieu d'accorder aux candidats un délai, de deux années par exemple, à partir de l'obtention du doctorat pour la livraison des exemplaires dus.

7° La faculté de droit de Berne est priée d'instaurer une commission chargée de faire une enquête sur les moyens de réduire les frais d'impression et de remplacer celle-ci par un autre mode de multiplication. Les autres facultés de droit et des sciences politiques prêteront leur concours à cette commission.

Visite d'officiers suisses à Paris

On mande de Berne au *Journal de Genève*:

Les colonels Sondergger, chef du service de l'état-major général, Rost, chef d'armée de l'infanterie, et Bornand, commandant de corps, ont accepté une invitation personnelle du général de Ségigny, qui, il y a quelque temps, fut l'hôte de l'état-major suisse. Ces officiers se rendront prochainement à Paris et y visiteront plusieurs écoles et centres d'instruction militaire.

Chronique tessinoise

Une nouvelle « affaire »

On mande de Lugano au *Journal de Genève*:

Tandis que le peuple tessinois est complètement absorbé par les élections politiques, le petit clan des publicistes qui veulent à tout prix susciter un mouvement irrédentiste au Tessin manifeste à nouveau.

Il s'agit d'une correspondance, datée de Lugano et publiée dans la *Gazzetta del Popolo*, de Turin, du 16 février courant, sous le titre, *Il Ticino in borghese*.

L'auteur de cet article, M. Orazio Pedrazzi, est un collaborateur habituel de l'ancien et réputé journal piémontais et l'un des hommes de confiance de Gabriele D'Annunzio. D'après lui, la jeunesse suisse passe actuellement par une crise psychologique: « elle ressent un sentiment d'humiliation à suivre la vie « mercantile » d'un Etat qui a tous les caractères d'une Société par actions ».

« Etre Suisse, aujourd'hui, n'est plus, dit-il, un titre d'orgueil, comme il l'était lorsque la République affrontait les Colères des Etats les plus puissants pour conserver intacte sa liberté intérieure si précieuse et aujourd'hui perdue.

« Etre Suisse aujourd'hui signifie être le citoyen d'un Etat qui tient ses portes fermées par mille craintes, dont les courants commerciaux sont desséchés par les manœuvres usuraires du change, qui est entouré de l'antipathie ouverte et professée de tous les peuples voisins, lesquels considèrent ce nouveau riche comme un parasite d'une tragédie universelle. »

Dans ces conditions, en présence de « l'insupportable humiliation de la neutralité helvétique », il est bien naturel, d'après M. Pedrazzi, qu'un levan de réaction se forme — levan dont la forme ne se précise pas encore, que chacun renie de bon aloi, mais qui est un germe instinctif de force nationale, particulièrement au Tessin, où le juge allemand (c'est M. Pedrazzi qui souligne) de la Confédération commence à peser trop lourdement.

M. Pedrazzi énumère ensuite les méfaits de l'invasion allemande au Tessin: création d'écoles pour les cheminots, enlaidissement de l'architecture du pays par la lourde esthétique allemande des palais officiels, fondation de la *Tessiner Zeitung*, « soufflet quotidien et pangermaniste à l'italianité du canton ». (A remarquer que ce journal de la colonie suisse-allemande au Tessin a cessé d'exister déjà depuis plus d'une année !) La Confédération, l'école, tout travail sans trêve à l'abattement du canton du Tessin.

Maintenant, toujours d'après le correspondant de la *Gazzetta del Popolo*, la lutte est engagée. « Seule la jeunesse « goliardique », qui a à sa tête un petit journal et un éducateur-poète, réagit ouvertement contre l'esprit mercantile de la majorité; mais partout on a commencé ainsi. Nous savons que même ces esprits ardents se confinent aujourd'hui dans le domaine de la culture et se rebiffent justement contre tout acte qui leur paraît aller au delà d'un programme limité. Mais partout on a commencé ainsi. »

« Nous connaissons l'esprit de quatre-vingt-dix Tessinois sur cent qui rêvent d'une existence tranquille, et se contentent de la pâle vie de province en appeler enfants écrivels ceux qui parlent d'idéal. Mais partout on a commencé ainsi. »

Et voici la conclusion de l'article de M. Pedrazzi:

« Lorsqu'un Tessinois exubérant, Adolphe Carmine, portera à D'Annunzio le message des Tessinois et que D'Annunzio répondra en faisant allusion aux « aubes qui ne sont pas encore nées », la jeunesse et le poète protesteront de leur fidélité à la République. Et ils seront dans le vrai. Ce n'est pas leur tâche de créer les « aubes qui ne sont pas encore nées ». Aujourd'hui, les Italiens du Tessin ont la tâche de nettoyer le canton de l'abattement allemand et de détruire la chape de plomb de l'esprit centralisateur helvétique. Ils ont le devoir de se rappeler et de rappeler à ceux qui oublient facilement que la Suisse est l'association politique à laquelle ils appartiennent, mais que l'Italie est la mère, la seule mère, la vraie mère. Je me souviens de ce que disaient, il y a quelques années, les Italiens d'une autre terre: « Nous avons pour but de conserver italiennes ces régions, pour les rendre italiennes à l'Italie, lorsqu'elle les voudra ! But radieux, n'est-ce pas ? Ensuite *sard quel che sard* ». »

Les commentaires sont parfaitement superflus en présence de cet irréductisme si clairement et ouvertement professé. Nous nous bornerons à deux constatations de fait: 1. L'attitude des Carmine et des Pedrazzi, qui, périodiquement, déversent des proses semblables à celle que nous venons d'analyser sans aucune provocation du côté suisse, commence à devenir singulièrement fâcheuse;

2. Cette fois, l'appel à l'irréductisme tessinois ne part pas des colonnes d'une feuille de chou quelconque, mais d'un des plus anciens et accrédités journaux d'Italie (la *Gazzetta del Popolo* compte 74 ans d'existence).

GENÈVE

Les zones

La note à l'ambassade de France

Le Conseil d'Etat, dans une séance extraordinaire tenue mercredi après-midi, avait pris connaissance de la note que le Conseil fédéral doit remettre à l'ambassade de France au sujet des zones. A la suite de l'échange de vues qui eut lieu, MM. Gignoux, président du Conseil d'Etat, Rutty et Dusseiller, conseillers d'Etat, Cramer et Mégevand, membres de la commission des zones, se sont rendus jeudi à Berne, où ils ont eu avec M. le conseiller fédéral Motta une entrevue au cours de laquelle ils ont exposé à nouveau le point de vue du gouvernement genevois.

M. Motta s'est déclaré entièrement d'accord avec les représentants de Genève et leur a donné l'assurance que la note du Conseil fédéral serait rédigée dans le sens qu'ils désiraient.

Cette note sera soumise aujourd'hui vendredi à l'approbation du gouvernement fédéral, puis sera remise immédiatement à l'ambassade de France.

Sous les auspices de l'Association démocratique de Plainpalais M. le conseiller national De Rabours fera samedi 26 février, à 20 h. 30, dans la petite salle des assemblées de la Maison communale, une conférence sur les « Zones ». Tous les citoyens que la grave question de l'établissement éventuel d'un cordon douanier intéressé sont invités à assister à cette réunion.

Sous les auspices de l'Association démocratique de la Ville de Genève, M. Lucien Cramer, conseiller de légation, un des négociateurs suisses à Paris, fera une conférence sur la question des zones aux points de vue politique et économique, lundi prochain 28 février, à 20 h. 30, au local du Cercle démocratique, rue du Rhône, 98. Tous les citoyens, sans distinction de parti, sont invités à prendre part à cette réunion où une voix particulièrement autorisée exposera une question éminemment actuelle et capitale pour l'avenir de notre canton.



Groupe des jeunes

Le Groupe des jeunes est convoqué vendredi 25 février, à 20 h. 30, au local du Cercle démocratique. Après la partie administrative suivra une conférence de M. Paul Balmer, avocat: *Le Foyer, agnt de récite* (remplaçant la causeuse, annoncée de M. Mégevand). Cordiale invitation à tous les jeunes citoyens.

Association démocratique des Eaux-Vives

A l'occasion de son assemblée générale annuelle, l'Association démocratique des Eaux-Vives organise une soirée choucroute pour le samedi 26 février, à 19 h. 30, aux cuires scolaires des Eaux-Vives, rue des Eaux-Vives, 82. Cartes en vente au prix de 3 fr. 50, vin compris, chez MM. Alfred Vailly, rue du Midi, 7, O. L. Markiewicz, pharmacien, corréaterie, 24, et au local du Cercle démocratique, 98, rue du Rhône.

Tous les électeurs démocrates sont cordialement invités à assister à cette réunion, à laquelle prendront part des représentants du parti démocratique au Conseil d'Etat et aux Chambres fédérales.

Souscription en faveur des chômeurs

(Vingt-deuxième liste)

D. W. 30. — Ch. Ch. 10. — Dr. Roethlisberg 50. — J. Dugerdil 50. — Marc Lombard 50. — Bauer et Donche 50. — M. et Mme H. P. 50. — Anonyme 10.

Reçu à ce jour: 24.934 fr. 10

La souscription reste ouverte dans nos bureaux. Le montant sera versé à la commission centrale d'aide aux chômeurs.

La mise en scène de la revue *Ça... et là...* de notre contre M. Ch. Emile Sauty, qui sera donnée sous le patronage et au bénéfice de la Commission centrale d'aide aux chômeurs, avance activement. Les sœurs nouvelles et surtout un second acte fantaisiste remporteront certainement un franc succès. La plus spirituelle gaité ne cesse de régner depuis le premier acte jusqu'à la fin du dernier. De plus, la musique nouvelle du compositeur Edwards est entraînante et les couplets, détaillés par d'excellents interprètes, feront la joie du public.

Nous nous permettons de rappeler la grande tombola organisée pour ces représentations. Les lots peuvent être remis à l'agence Véron, Grauer et Cie, passage du Terraillet.

La Coopérative des ouvriers du bâtiment de Genève nous informe qu'elle termine actuellement deux groupes de maisons (14 logements) qui lui ont été confiés par la Société coopérative d'habitation de Genève pour la nouvelle cité-jardin d'Aire. Elle a exécuté divers petits travaux de maçonnerie, de gypserie et de peinture dans notre agglomération, et travaille actuellement à l'exécution du dernier groupe de quatre logements de la cité-jardin d'Aire. Le travail est exécuté par les ouvriers sous la direction des techniciens.

Anelen bataillon 29. — Dimanche 20 courant, quelques survivants de l'ancien bataillon 29, au nombre de 39, dont trois officiers sur quatre encore de ce monde — répondant à l'appel qui leur avait été adressé par un comité à la tête duquel se trouvaient MM. Jules Roux et Antoine Schutzié — se sont réunis à la brasserie de l'Univers pour célébrer le cinquantenaire de leur retour des frontières.

Le banquet, très bien servi, fut ouvert par quelques paroissiens de bienvenue, tononcés par M. Jules Roux, puis au-dessus en même temps qu'un nombre respectable de fioles offertes par

le Conseil d'Etat faisaient leur apparition, un roulement de tambour se fait entendre et M. Klein, major de table, donne la parole à M. le conseiller d'Etat Gavard, chef du département militaire.

En témoignant à ces vétérans son plaisir de les voir ainsi réunis, M. Gavard leur rappela que bien peu d'entre eux avaient été la tâche remplie par nos milices pendant les cinq années d'une des plus étranges périodes de l'histoire et il profita de la présence du lieutenant Gustave Ador pour lui exprimer la reconnaissance à laquelle il a droit pour le dévouement dont il n'a cessé de faire preuve, comme magistrat cantonal, conseiller fédéral, président de la Confédération et comme président du comité international de la Croix-Rouge.

Dans une de ces charmantes improvisations dont il est coutumier, M. Ador répondit en signifiant le côté joyeux et mélancolique tout à la fois de la réunion en rappelant quelques uns des hauts faits du bataillon et en vantant les bienfaits de l'école, du collège et du service militaire, où l'on apprend à se connaître et à s'aimer.

Ensuite, après que le lieutenant Des Gouttes eut donné lecture d'un poème de vers composé en 1891 par l'ancien capitaine Ch. Burnet et intitulé: « A la frontière en 1871 », et que le lieutenant Marignac eut un intéressant récit de la campagne du 20^e depuis son départ de Genève, le 2^e janvier 1871, jusqu'à son retour dans ses foyers, le 13 février suivant, on entendit encore MM. E. Gardy, le doyen de l'assemblée qui fut de forts poésies sortis jadis de la plume de M. le pasteur Roethlisberger, B. Ch. Taponier, Perret et d'autres encore pour évoquer d'anciens temps ou prononcer de patriotes discours. Sur la proposition de M. A. Schutzié, il a été décidé, par acclamations, que les réunions auraient lieu annuellement.

L'inlassable complaisance de M. l'abbé et la variété de son répertoire ont puissamment contribué à la réussite de cette petite tête qui a permis à d'anciens camarades de renouveler connaissance et de laquelle tous garderont certainement le mémoire.

Cour correctionnelle

Audience du jeudi 24 février. Présidence de M. le juge Rehrls. — L'audience est entièrement consacrée aux débats d'une affaire d'homicide par imprudence. Il s'agit de l'accident d'un automobile survenu le 30 août dernier, à dix-neuf heures, sur la route de Frontenex, et qui coûta la vie à M. Charles B., contremaître à l'usine Gallav.

La victime sortait de son atelier et descendait sa bicyclette à la malin, le chemin de la Cuisine, lorsqu'il s'engagea sur la route de Frontenex. A cet instant arriva de Genève, à une forte allure, une automobile conduite par l'accusé André T., chef-essayeur aux usines Pic-Pic.

Personne n'a été directement témoin de l'accident; deux demoiselles qui se rendaient à Vandoeuvres étaient qui furent dépassées par l'automobile, tirant cette réflexion: « qu'un accident pourrait bien arriver », et un jeune homme frappé, par l'allure de la machine, suivit celle-ci du regard pendant quelques secondes, jusqu'à l'instant où l'accident se produisit.

M. B. fut atteint vraisemblablement par le moyeu de la roue gauche arrière de la machine, et succomba, peu après, à une fracture du crâne.

L'accusé estime n'avoir commis aucune faute et prétend que, seule, l'imprudence de la victime est cause de l'accident.

Un rapport de renseignements signale que trente contraventions ont été dressées contre T., dont dix-neuf pour vitesse exagérée, dans le canton de Genève seulement, sans compter celles dressées soit en Suisse, soit à l'étranger; en outre, diverses lettres et dépositions furent adressées au Département de justice et police pour protester contre les excès de vitesse de l'accusé et réclamer le retrait de son permis de conduire.

Après des débats qui ont duré jusqu'à vingt et une heures, le jury rapporte un verdict affirmatif mitié de circonstances atténuantes.

T. est condamné à un mois de prison avec sursis.

NOUVELLES DIVERSES

L'assemblée générale de la Société pour l'amélioration du logement est fixée au lundi 28 février, Taconnierie, 5. à 17 h. 30. La partie administrative sera suivie d'une causerie de M. le Dr Ad. Montandon: le Rôle de l'habitation dans la prophylaxie de la tuberculose. Les personnes que ces questions intéressent sont invitées.

Pour les chiens. — C'est à la fin de ce mois qu'expire le délai pour la médaille. On sait que la taxe est forte; beaucoup de personnes, devant les charges croissantes, s'apprêtent à se débarrasser de leurs chiens; pour beaucoup de ceux-ci, ce sera le clos d'équarrissage. Des amis des bêtes se sont émus du sort réservé au plus fidèle ami de l'homme. Et l'un d'eux adresse un suprême appel à ceux qui aiment les chiens.

Que ceux pour lesquels, écrit-il, la taxe paraît trop lourde, tassent un effort et songent que si leur utile compagnon les preserve une seule fois de voleurs, il aura largement remboursé sa médaille. Il est probable, d'ailleurs, que l'année prochaine la taxe sera modifiée et que l'on fera, comme dans d'autres cantons, plusieurs catégories de chiens.

M. Adrien Cochet, qui circulait en side-car, au quai du Mont-Blanc, à une allure exagérée, est venu se jeter contre un tram de la ligne 4, devant l'hôtel de la Paix. L'imprudent motocycliste a été projeté contre le taxi de M. Pommet, qui, à son tour, en voulant éviter de passer sur le corps de M. Cochet, a été relevé avec le nez cassé et souffre d'une forte commotion cérébrale. Après avoir reçu à la polyclinique des soins du Dr Mermod, le blessé a été conduit à l'hôpital cantonal. Le side-car et les deux automobiles ont subi des dégâts très importants.

CONFÉRENCES ET RÉUNIONS

La conférence de M. Giovanni Tebaldini. — Sous les auspices de la Société d'études italiennes que préside M. Henri de Ziegler, M. Giovanni Tebaldini, directeur du Conservatoire de Parme, a tait, à la Salle Centrale, une très belle conférence sur l'Amé musicale de Venise.

Partant de cette idée que tout l'art vénitien est imprégné de musique, M. Tebaldini s'est appliqué à montrer le développement dans le domaine des arts plastiques et dans celui des œuvres musicales, entre lesquels il a cherché des correspondances. Ces compositions, il les a établies avec toutes les ressources d'une large érudition et d'un sens artistique très fin, de même qu'il a dégagé l'originalité puissante de cette magnifique école qui compte dans son

sein les noms des Gentile, Bellini, Carpaccio, Tiepolo, Titien, des Gabbiéti, Monteverde, Tertini, Loiti, etc. De nombreuses toiles de maîtres défilent à l'écran, cependant qu'un double quatuor vocal, sous la direction de M. Alexander Kunz, fait entendre des œuvres musicales participant de la même inspiration.

La

La Comédie. — Spectacles annoncés : Tous les soirs, à 20 h. 30. *Fintle a de la voix*.

Fête de Juin 1921. — Salle de la Réformation, samedi 26 février, à 20 h. 15, irrévocablement dernière représentation. Location chez Rotschy.

La revue de l'Arola. — Casino de St-Pierre, dimanche 27 février, à 20 h. 15. Location chez MM. Vérion, Grauer et Cie, passage du Terraillet.

Casino-Théâtre de la rue de la Carouge, spectacle à 20 h. 30, les *Potaches*, bénéfice de M. Dot.

Cinéma. — *Omnia* : « Le Bénéfice des 4 diables ». — *Apollo-Théâtre*, place du Cirque : « La Vierge de Stamboul »; au music-hall : « Suzanne Desgraves, la diseuse parisienne; Acaulus, le chanteur comique populaire alsacien; les Noëls, acrobates équilibristes.

— *Grand Cinema*, rue du Rhône, 42 : « Fille d'Ecosse », etc. — *Le Colisée*, rue d'Italie, 10 : « Fleur des champs », etc. — *Excelsior*, Corraterie, 14 : « Li-Hang le cruel », etc. — *Cinéma-Palace*, rue de la Confédération, 24 : « Un délicieux petit diable », etc. — *Royal Biograph* : « Le Poignard du Malaisien », etc.

La question du Grand-Théâtre

La Société d'exploitation du Grand-Théâtre nous communique la copie d'une lettre qu'elle a adressée, le 23 février, à M. Taponnier, conseiller administratif délégué. La Société exprime les regrets que lui causa l'attitude de M. le délégué au Grand-Théâtre, présent à la séance du Conseil municipal au cours de laquelle des faits inexacts furent rapportés. Elle demande la réunion d'urgence de la commission nommée pour examiner les questions relatives au théâtre. Enfin, elle déclare qu'elle va s'efforcer, ainsi que nous l'avons dit, de trouver autour d'elle les ressources pourachever la saison. Souhaitons que, de son côté, le Conseil administratif lui facilite sa tâche.

Concerts annoncés

Vendredi 25 février, 20 h. 30, salle de la Réformation, concert du violoniste Flesch.

Dimanche 27 février, 14 h. 30, Victoria-Hall, concert de l'Union instrumentale genevoise, avec le concours de Mme Aquila, du Grand-Théâtre de Budapest, de Mme Elsy Lang, pianiste, et de M. Denizot, ténor.

LES SPORTS

LA CHASSE

Avis aux chasseurs.

Les porteurs du permis de chasse de 1920 sont informés que des listes sont déposées aux cafés suivants : Béné, place de la Poste du Stand ; Georges Vigny, XX^e Siècle, boulevard Georges-Favon ; des Alpes, Frossard, station de Rive ; Wuarin, Vignoble Genevois, rue Cornavin.

Il s'agit de demander la convocation d'une assemblée des chasseurs au sujet de la question du repeuplement pour l'année.

Les listes seront retirées le 28 février.

FOOTBALL

Genève 1 contre Lausanne-Sports 1.

C'est dimanche, au Bout-du-Monde que les deux excellentes équipes seront aux prises. Tout promet une lutte des plus serrées.

ATHLETISME

Le champion du monde de force aux Jeux olympiques d'Anvers 1920 à Genève.

Les pourparlers pour l'engagement de l'athlète Cadine pour une tournée en Suisse sont terminés. Le professeur Lance nous annonce que Cadine débutera à Genève le 18 mars prochain. Son quartier d'entraînement sera à l'Ecole de culture physique, rue du Rhône, 61.

RUGBY

Servette F.-C. contre Union sportive de Bellegarde.

Dimanche 27 courant, à 14 h. 30, aura lieu au Parc des sports, aux Charmilles, le premier match de rugby depuis la guerre. Cette rencontre mettra aux prises l'équipe de l'Union sportive de Bellegarde et celle nouvellement reformée du Servette F.-C., qui a fait de si heureux débuts en résistant de si belle façon dimanche dernier au F.-C. de Saint-Étienne. Nous reverrons avec plaisir dans les rangs grenats quelques anciens joueurs, tels que Roch, Jonneret, Mathey, Felber, qui encadreront de nouvelles recrues comme les Scheller, Robert Richter, Pétremand, de même que les excellents athlètes Imbach et Morand, dont la vitesse est un sérieux appont pour l'équipe servettienne.

La partie sera arbitrée par M. Mongero, président de la commission de rugby du Servette F.-C.

BOURSE DE GENEVE

Genève, 24 février.

Bourse faible, mais très animée.

Aux obligations, de grosses ventes provenant de la Suisse allemande s'abattent sur les fonds fédéraux, particulièrement sur les C. F. F. 3 1/2, A.-K., qui reculent progressivement jusqu'à 615 (—10). L'iffére 277 (—5); Fédéral 1903 289 (—1); 3 1/2 Jura-Simplon 298 (—3). Les 3 % Ch. Franco-Suisse et la 3 % Jougne-Eclépens, par contre, tiennent ferme à 300, ainsi d'ailleurs que les emprunts cantonaux et municipaux, ceux de Genève notamment. Et l'on se met à rechercher les emprunts étrangers, qui n'ont que peu participé au dernier mouvement de hausse. C'est le cas pour la 5 % Ville de Rio de Janeiro, à 260 (+9), la 5 % Bolivie Ry, à 192 (+2), la 4 % Franco-Suisse électrique, à 216 (+6) et le bon 5 1/2, à 315. Le 5 % São Paulo, toujours très largement échangé, gagne encore 6 fr. à 243, après 248 au plus haut. A noter également la reprise de la Lombarde ancienne de 31 à 34.

Aux actions, seule l'Etoile roumaine donne lieu à des affaires suivies de 475 à 465 (—3), droit 260 (+25). Le reste est calme et plutôt faible, à part les valeurs mexicaines. Comptoir anc. 555 (0), nouv. 515 (—10), trop bas en regard de l'ancien; Société de Banque Suisse 561 (—9); Chocolats 252 (+2); Nestlé 723 (0); Buen Tono ord. 218 (+6), priv. 170; Orizaba 318 (0); Ildefonso 98 (+3); Eaux de Lyon 400; Charbons ord. 420 (—5); Charterland 9. Sur 21 actions cotées, 11 sont en baisse, 4 en hausse et 6 stationnaires.

Aux changes, marché nul et écarts insignifiants.

Paris 43.37 1/2 (—25); Bruxelles 45.40 (—20); Milan 22.02 1/2 (0); Londres 23.43 (—01 1/2); New-York 6.01 3/4 (+3/4); Berlin 9.88 3/4, (—02 1/2); Vienne 1.31 1/4 (0).

Voici les derniers cours cotés:

OBLIGATIONS

3 %, Fédéral 1903	289	3 1/2 Ville de Genève	320
Id.	—	3 1/2 Id.	327
3 1/2 C. F. F.anc. dim.	277	4 1/2 Id.	—
1/2 1899-1902 sér. A-K	615	4 1/2 Id.	385
Genevois avec lots	86.75	4 1/2 Id.	408
1/2 Id. 1898	—	3 1/2 Rio de Janeiro	250
4 1/2 Id.	—	3 1/2 Jura-Simplon	293
4 1/2 Id.	—	3 1/2 Bolivie Ry	192
4 1/2 Autrichie or	—	3 1/2 Lombardes anc	24
4 1/2 Japan Tab., 2 ^e sér.	94.50	3 1/2 Meridionales	—
4 1/2 Ottoman valme	85	3 1/2 Cédules argentines	—
lots turcs	40.50	3 1/2 Lots egypt., 2 ^e sér.	209
4 1/2 Tan., portugais	—	4 1/2 Fr. -Suisse Ind. et. 213	—
4 1/2 Serie 1895	—	6 1/2 San Rafael	—

ACTIONS

Tramways genevois	—	Nestlé	723
Banque nationale suisse	—	Appareillage Gardy	—
Id. Fédérale (S. A.) 518	—	Gauchonous Financière	56
Banque de Genève	—	Id. Sipof	—
Comptoir d'Escompte	555	Id. Thakader	—
Credit suisse	—	Concimi	—
Soc. de Banque Suisse	560	Doks de Santos	—
Financ. Mexique	—	El Buen Tono ord.	218
Union financière	—	Etoile roumaine	465
Franco-Suisse électric.	—	Ouest africain	—
Girard	—	Orizaba	317
Bor. jouiss. de priorité	—	San Ildefonso	98
Id., ordinaire	—	Sao Rafael	—
caiss. nat. de fondat.	—	Brazier	—
Charterland	13	Auto-Place	—
Shans	15	British Motor Cab	—
Tovs. Charbonnages	—	Motocatocas	—
Trifal	—	Perrot-Duval	—
Chocolats P. C. H	232	Lac Leman, Navigation	—
Saxon	—	Publicitas S. A.	650

CHANGES

	Cours moyens		Cours moyens
Paris	43.375	Budapest	1.175
Londres	23.43	Prague	7.60
New-York	6.017	Christiania	105
Bruxelles	45.40	Stockholm	135 40
Milan	22.02	Copenhague	109 35
Madrid	84	Sofia	7.15
Amsterdam	206.60	Bucarest	8
Berlin	9.887	Varsovie	—75
Vienne nouv.	1.312	Petrograde	—

Cours du 24 février

SALE ZURICH

Nestlé	720 d.	ZURICH	—
Steaua Romana	475 p.	470 p.	—
Sté de Banque Suisse	557 d.	559 p.	—
Credit Suisse	—	530 p.	—
Union Banquesuisse	—	—	—
Leu & Cie, S. A.	—	173 p.	—
Electrobank	—	102 p.	—
Banque com. ital.	—	250 p.	—
Credit italien	—	—	—
Chimique	1570 p.	—	—
Sandoz, S. A.	2150 d.	—	—
Schappe	1425 d.	—	—
Aluminium	1460 p.	1455 p.	—
Transatlantique	990 p.	992 p.	—
Lonza	252 d.	—	—
Brown, Boveri, S. A.	—	—	—
Bally, S. A.	—	—	—
Oerlikon	—	—	—

Auto-camion

On achèterait petite camionnette transformable, neuve ou d'occasion, mais en parfait état et de construction récente. On échangerait éventuellement contre camion de 3 1/2 T. Offres écrites sous chiffre PC263M à Publicitas, Montreux.

Qui prétrairait

fr. 5000.—

à personne momentanément gênée, remboursement dans une année, avec intérêt au 15 %. Bonne garantie. Offres sous chiffre E6483X à Publicitas, Genève.

Qui prétrairait

fr. 5000.—

à personne momentanément gênée, remboursement dans une année, avec intérêt au 15 %. Bonne garantie. Offres sous chiffre E6483X à Publicitas, Genève.

Qui prétrairait

fr. 5000.—

à personne momentanément gênée, remboursement dans une année, avec intérêt au 15 %. Bonne garantie. Offres sous chiffre E6483X à Publicitas, Genève.

Qui prétrairait

fr. 5000.—

à personne momentanément gênée, remboursement dans une année, avec intérêt au 15 %. Bonne garantie. Offres sous chiffre E6483X à Publicitas, Genève.

Qui prétrairait

Mme Eva Chavannes,
MM. Hugues et Pierre Chavannes,
M. Fernand Chavannes,
M. Ernest Chavannes et ses enfants,
M. et Mme André Chavannes,
M. Etienne Chavannes,
Mme Petitpierre-Chavannes,
Mme Marthe Petitpierre,
M. le Dr et Mme Petitpierre,
M. et Mme Edouard Petitpierre,
et les familles alliées ont la profonde douleur de
lire part du décès de

**Monsieur
Louis CHAVANNES**

Ancien Ingénieur en chef des Services
industriels de la Commune de Lausanne
Ancien Directeur de la Compagnie du Gex
de Nantes
Ingénieur à la Compagnie minière
de Pennaroya à Paris

leur cher époux, père, frère, oncle, gendre et beau-frère, enlevé à leur affection le 23 février 1921, à l'âge de 49 ans.
L'ensevelissement aura lieu à Lausanne le vendredi 25 février.
Culte chez M. Ernest Chavannes, chemin de la Vuachère, à 14 h. 45.
L'honneur sera rendu à 15 h. 15.
Cet avis tient lieu de faire-part.

Mme William Sermont, M.
Mme Jean-Jacques Monnier, Mme Jeanne Monnier, Mme Philippe Monnier, Mme C.-L. Monnier, MM. Claude, Michel et Luc Monnier, Mme Claire et André Sermont, Mme Jeanne et Henriette Meyer, Mme et M. Ch. Genéquand et leurs enfants, Mme et M. G. Fugl, Mme Gérard Meyer et ses fils, Mme et Mme Viterbo, à Florence, les familles Lacour, de Niederausser et alliées ont la douleur de faire part du décès de

Madame

Marc-MONNIER

née Jacqueline-Béatrice DUFOUR

leur chère mère, belle-mère, grand-mère, tante, grand-tante et cousine, enlevée à leur affection le 23 février 1921, à Genève, dans sa 82me année.
L'honneur se rendra devant la maison mortuaire, 10, avenue de Champel, le vendredi 25 février.

Le présent avis tient lieu de faire-part. Pi
On ne reçoit pas de visites.

Les Membres de la Société de Belles-Lettres et de la Société des Vieux Belleslettres sont informés du décès de

Madame veuve

Marc-MONNIER

mère de Philippe et de Laurent Monnier, mère et grand-mère de leurs collègues et amis Jean-Jacques et Luc Monnier.

L'honneur se rendra devant la maison mortuaire, 10, avenue de Champel, le vendredi 25 février, à 4 heures.

Monsieur Eugenio Bornand

Mme et Monsieur Alfred Pfister-Bornand et leurs enfants Frédéric et Elisabeth à St-Imier.

Mme et Monsieur Jules Bongrain-Bornand et leurs enfants Pierre et Alfred à Genève.

Mme et Monsieur Charles Püster-Bornand et leurs enfants Eugenie, Charles et Maria au Locle.

Mme et Monsieur Eugenio Bornand, Mademoiselle Fanny Bornand à Genève ; Mme et Monsieur John Landry à Vervier et leurs enfants ; Monsieur Aquilas Bornand à Genève et ses enfants ; Mme et Monsieur Alfred Bornand à la Naz et ses enfants ; Mme et Monsieur Antoine Krieg à Lausanne et ses enfants ; les familles Bornand à Ste-Croix et Lausanne, Galley à l'Elvaz et au Planier. Il fait la proche douleur de faire part du délogement de leur cher père, beau-père, grand-père, frère, beau-frère, oncle et cousin.

Monsieur

Emile BORNARD-WENGER

qui s'est endormi paisiblement dans le Seigneur le 24 février dans sa 75me année.

L'ensevelissement aura lieu samedi 26 février, à 14 h. 30.

Lecture de la Parole à 13 h. et demie.

Il ne sera pas rendu d'honneur.

Domicile mortuaire : 112, route de Florissant.

Car pour moi vivre, c'est Christ et mourir un galin.

Philippe 121.

Moi je verrai tu face en justice ; quand je serai revenue, je serai rassasiée de ton image.

Psalm XVII. 15.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

Mme et Mme Alfred Champendal et leurs filles, M. A. Staudmann, ses enfants et petits-enfants, Mme et M. Ch. Handin et leurs filles à Montreux, Mme et M. Robert Borgeaud à Chardonne, Mme Vve Champendal, ses enfants et petits-enfants, Mme et M. C. Hermann et leurs filles, ainsi que les familles alliées, dont part à leurs amis et connaissances de la partie douceuse qu'ils viennent de faire en la personne de

Monsieur

Rosalie CHAMPENDAL

leur chère mère, belle-mère, grand-mère, belle-sœur, tante et cousine, décédée le 23 février dans sa 77me année.

Il ne sera pas rendu d'honneur.

Prise de ne pas envoyer de leurs et de ne pas faire de visites.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

Suivant le désir de la défunte, la famille ne portera pas le deuil.

1, rue des Charmilles.

enseignement

ESPAGNOL

bonne méthode, grande expé-

rience. 25, rue Kéberg au 1er.

MAXIMA 27 RUE DU MARCHÉ

ACHÈTE BIJOUX

CIGARETTES MATOSSIAN

Fabriquées exclusivement en Egypte,
marquées du timbre des douanes égyptiennes,
Importées chaque semaine d'Egypte.

L'agent général pour la Suisse :

R.-A. FORENZIO, Savoy-Hôtel, LAUSANNE.

DATISSERIE
SPECIALITÉ
VOL AU VENT
A LA COURONNE
5 RUE CÉARD 5
TÉLÉPHONE 24-22
Genève
Ancienne Maison P. GIRAUD
GARRAUX, BUGUENIN & Cie, successeurs
Galantine de Gibler
- ASPICS -

Première Maison de Couture

demande

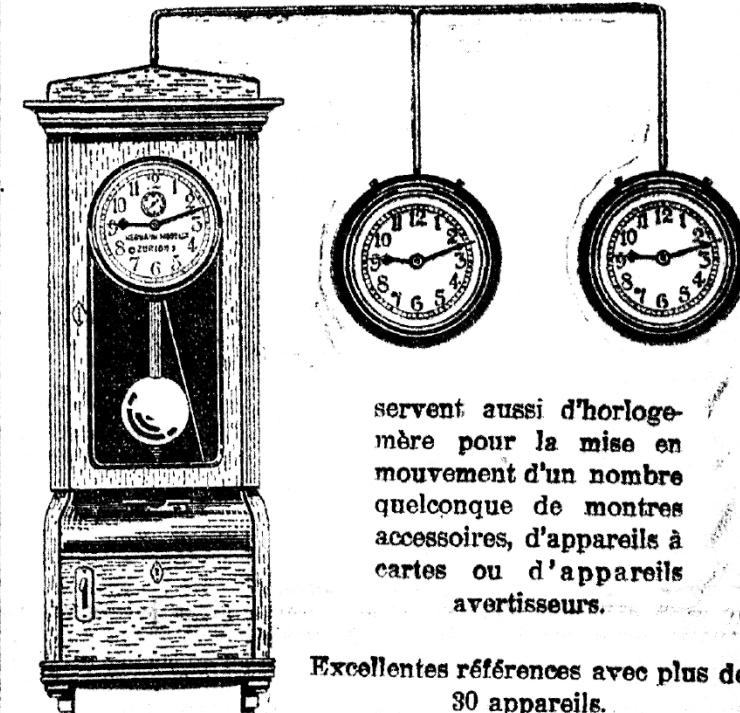
vendeuse très capable

avec connaissance langues et bonnes références.

Écrire sous chiffre M1436X à Publicitas, Genève.

Nos

Appareils de contrôle d'OUVRIERS



servent aussi d'horloges
mère pour la mise en
mouvement d'un nombre
quelconque de montres
accessoires, d'appareils à
cartes ou d'appareils
avertisseurs.

Excellent réferences avec plus de
30 appareils.

PFEIFFER & BRENDLE

ci-devant Hermann MOOS & Co

Loewenstrasse, 61

ZURICH I

près gare centrale

Société Anonyme Leu & Cie
ZURICH
Fondée en 1755

Emission de Fr. 20.000.000.-

**d'actions de priorité non cumulatives 8 %
de 250 francs**

AU PAIR

Mode de paiement : Fr. 75.— le 15 mars, Fr. 100.—
le 30 juin, Fr. 75.— le 15 octobre.

En cas de **libération intégrale** le 15 mars :
réduction faite de **8 % d'escompte**.

Somme nette à verser : Fr. 244.15 par action de
Fr. 250.—

Les domiciles de souscription suivants tiennent des
prospectus détaillés à la disposition du public :

Genève : Société de Banque Suisse.

Hentsch & Cie.

Nyon : Société de Banque Suisse.

MARIAGE
On demande pour le 1er
mars
jeune employé

Directeur d'un établissement
industriel, âgé de 46 ans
cherche à faire connaissance
d'une dame fortunée. Offres
écrites sous Z21094L Case
Stand 191, GENEVE.

COMPTABLE

Suisse français, 28 ans, ayant
travaillé dans maisons de
transports et de commerce,
connaissant la statistique, pos-
sédant de bonnes notions d'al-
lemand et d'italien, cherche
emploi. Sérieuses références
à disposition. Entrée à conve-
nir. Offres sous chiffre H1268Y
Publicitas, Berne.

DANEMARK

On demande jeune Suédoise
française de bonne famille,
pour s'occuper d'enfants 10
ans, prête à aider au ménage,
sachant coudre, considérée
membre d'une famille distin-
guée, retournant fin avril,
Bâle - Copenhague. Engage-
ment un an. Réferences, photo.
Offre envoyée à Mme de
Castenkvold, Privathotel, St-
MORITZ.

Bonne d'enfants

expérimentée, demandée par
Mme Lucien Pictet, 10, rue
Sénebier, pour deux enfants
de huit mois et sept ans, en-
trez milieu mars.

VALET DE CHAMBRE

possédant bonnes références,
connaissant parfaitement le
service personnel et entretien
de la garde-robe, expérimenté
en voyage en Suisse et à l'é-
tranger, cherche place chez
Monsieur seul. Offres sous
chiffre H207L Publicitas, Lausanne.

ESPAGNOL
bonne méthode, grande expé-
rience. 25, rue Kéberg au 1er.

Taxi Brière
pour un
service jour et nuit

N° 1

MAXIMA 27 RUE DU MARCHÉ
ACHÈTE BIJOUX

DERNIÈRES NOUVELLES

3^{me} EDITION

Autour de la paix

LA CONFÉRENCE DE LONDRES

Le traité de Sèvres

Bekir Sami bey expose le point de vue ottoman. — La délégation grecque est entendue.

Londres, 24 février. La conférence s'est réunie à St-James jeudi à onze heures, pour entendre la déclaration détaillée sur les modifications à apporter au traité de Sèvres, suivant la délégation turque.

En l'absence de Tevfik pacha, qui était trop souffrant pour assister à la conférence, Moustapha Rechid pacha annonça que les deux délégations étaient d'accord et qu'il laisserait Bekir Sami bey exposer le point de vue turc, se réservant le droit d'y apporter quelques observations.

Bekir Sami bey lut alors une déclaration sur les revendications turques comportant deux parties: la première consacrée aux revendications territoriales et politiques; la seconde aux revendications financières et économiques.

Au point de vue territorial et politique, il est demandé ce qui suit:

En Europe, les frontières de 1913. En Asie-Mineure: frontières sud à fixer, suivant une ligne tracée en accord avec les parties intéressées, et séparant le territoire habité par une majorité d'Arabes.

A l'est, la frontière devrait être une ligne entre la Turquie et l'Arménie, telle qu'elle a été fixée par les premiers traités entre les autorités d'Angora et le gouvernement d'Ervan.

Evacuation par les Grecs du territoire de Smyrne, qui retournera sous la souveraineté turque, et liberté de navigation dans les Détroits, sans compromettre la sécurité de Constantinople et en respectant la complète souveraineté de la Turquie, aussi bien que la démilitarisation des Détroits. Une commission internationale des Détroits, dans laquelle la Turquie sera représentée.

La protection des minorités. Respect de la souveraineté de la Turquie dans ses affaires judiciaires et constitution d'une commission composée de juristes étrangers et turcs pour préparer un projet de réforme judiciaire d'après les principes modernes.

Des forces navales et militaires suffisantes pour assurer l'ordre intérieur et défendre Constantinople et les frontières.

La réorganisation de la gendarmerie pour toute la Turquie, avec l'assistance d'officiers étrangers. La Turquie compte sur le retrait des troupes étrangères de Constantinople et de son territoire. Près la ratification du traité.

Sur les questions financières et économiques, les propositions turques sont les suivantes:

Indépendance complète, financière et économique de la Turquie, et évaluation des dommages et réparations mutuels.

Après une courte interruption, durant laquelle les Alliés conférèrent entre eux, la conférence s'est réunie à nouveau et a entendu les communications relatives aux statistiques sur le district de Smyrne et la Thrace, faites par le Dr Nihab Rechid bey, au nom de la délégation turque en vue d'établir, au moyen de chiffres, la majorité de Turcs parmi la population et la nécessité économique de laisser Smyrne et la Thrace orientale à la Turquie, aussi bien dans l'intérêt de la Turquie que de celui des Alliés et de la Grèce, basant sa réclamation sur le fait que les marchands grecs de la côte ne pourraient pas exister économiquement indépendamment des agriculteurs turcs.

Les délégués turcs se retirèrent alors, et M. Calogeropoulos, premier ministre de Grèce, fut introduit. Après avoir été informé de ce qui venait de se passer, il fut invité à faire l'exposé des revendications grecques jeudi à seize heures, sur le district de Smyrne et la Thrace, en réponse aux données turques.

La conférence s'est donc réunie à nouveau à Saint-James l'après-midi pour entendre cet exposé.

M. Calogeropoulos commença par rappeler qu' cet exposé avait déjà été fait à la conférence de la paix, devant laquelle M. Veniselos avait présenté la thèse grecque et que les décisions prises alors avaient été incorporées au traité de paix. Il ajouta qu'il présumait qu'on n'avait pas l'intention de rouvrir la question dans son ensemble, mais qu'en toute éventualité, la délégation grecque était prête à donner tous renseignements.

M. Gounaris fit alors un exposé détaillé, au cours duquel il cita diverses statistiques établies en 1912, 1917 et plus récemment encore, statistiques provenant de source aussi bien turque que grecque, en vue de montrer la prépondérance de l'élément grec sur l'élément turc dans le district de Smyrne et la Thrace.

Il répondit ensuite à des questions sur ce point et sur d'autres relatives aux revendications grecques.

M. Calogeropoulos fit ensuite appel à la conférence pour établir un règlement prochain et définitif qui apporterait la paix en Orient.

Après le départ de la délégation grecque, la conférence a décidé d'inviter la délégation turque pour vendredi à onze heures et la délégation grecque à midi.

*** L'agence Reuter dit que M. Veniselos, qui est parti jeudi matin pour Paris, ne se propose pas de revenir à Londres pendant la conférence. Il est absolument faux, d'autre part, qu'il ait eu mercredi un entretien avec M. Calogeropoulos.

L'impression à Paris (Par téléphone de notre correspondant)

Paris, 24 février.

Les exposés présentés par les délégués turcs ne paraissent pas avoir avancé beaucoup les choses de la conférence. Les portepapiers du gouvernement d'Angora, auxquels on a su gré de parler sur un ton modéré, n'avaient présenté que des revendications vagues, qui, dans leur imprécision, ont paru un peu exagérées, car elles tendaient à l'annulation pure et simple du traité de Sèvres.

Le côté britannique, on n'a pas dissimulé le mécontentement; du côté français et italien, on a au contraire semblé plus satisfait. Quoi qu'il en soit, les Turcs ont été appelés à présenter jeudi matin leurs demandes. Ils ont surtout insisté sur les questions de Smyrne et de la Thrace.

Il est de fait que le problème de Smyrne domine en quelque sorte toute la situation en Anatolie. C'est d'ailleurs le débarquement grec qui, en 1919, détermina le mouvement kényaliste. Les Grecs ont été naturellement appelés à opposer leurs arguments à ceux de leurs adversaires. Que sortira-t-il de tout cela? On ne le sait pas encore d'une façon précise. Il est permis du moins de prévoir que le traité de Sèvres subira quelques retouches, mais qu'il ne sera pas fondamentalement modifié.

Une des satisfactions qui seront peut-être données aux Turcs consisterait à établir un lien de droit plus strict entre la région de Smyrne et la Turquie, tout en maintenant l'occupation grecque. On songerait à une organisation rappelant celle qu'eût jadis la Rouménie orientale. Il n'est pas sûr que cette concession, à peu près uniquement théorique, soit de nature à apaiser les Turcs, qui se rappellent que la Rouménie orientale ne tarda pas à se détacher entièrement de l'empire ottoman.

Un article publié jeudi par le *Times* donne cependant l'impression que cette solution est en faveur dans certains cercles de la conférence.

Un fait de plus en plus marquant est le rapprochement des deux délégations turques, qui ont l'air de s'être fondues pratiquement en une seule.

Réparations et désarmement

Le conseil suprême économique du Reich et les décisions de Paris

Berlin, 24 février.

Le conseil économique du Reich a pris position, jeudi, à l'égard des décisions de la conférence de Paris.

Le Dr Simons, ministre des affaires étrangères du Reich, a déclaré que le gouvernement était décidé à donner à la question du désarmement une solution loyale pour autant qu'elle serait résolue en conformité avec les dispositions du traité.

L'Allemagne, a dit l'orateur, a été dépouillée jusqu'à la chemise. Avec les forces qui lui restent, elle est cependant encore capable de garantir, pour le strict nécessaire, la protection économique du pays. (Protestations.) Toutefois, il ne saurait être question, entre gens de sens rassis, d'une agression militaire contre un peuple étranger. (Vives approbations.)

Le nombre des objections formulées à l'endroit du désarmement, l'orateur fait allusion à celle qui consiste à prendre prétexte du désarmement militaire pour étouffer le développement économique et industriel de l'Allemagne.

En ce qui concerne la question des réparations, dit-il, l'Allemagne se verra contrainte de lutter énergiquement, étant donné que les dispositions de la conférence de Paris ont été conçues en pleine lutte politique et, comme je le crois, elles ont été élaborées beaucoup trop hâtivement pour que leurs auteurs aient pu tenir compte des besoins, financiers et économiques de l'adversaire.

Les contre-propositions allemandes seront élaborées de telle sorte qu'il soit encore possible d'espérer un accord. Cependant, la presse française déclare en ce moment que la conférence de Londres n'aura pas à s'occuper d'une modification des décisions de Paris et qu'elle n'envisagera que leur exécution. En ce cas, la délégation allemande se rendra en vain à la conférence de Londres.

Les adversaires craignent fortement la concurrence allemande. Les contre-propositions allemandes consacrent des projets économiques supportables; elles tiennent compte des besoins de l'adversaire et elles sont en tous points applicables pratiquement.

Le cabinet se prononcera sur ces questions probablement vendredi. La dernière séance des experts a été fixée à vendredi.

Dans mon dernier voyage en Allemagne du Sud, je me suis rendu compte, jour après jour, qu'on est au clair là-bas sur la suite des sanctions éventuelles. D'après mon opinion personnelle, il ne faudrait parler de sanctions que dans le cas où l'Allemagne ne remplirait pas ses obligations. Pour l'instant, le gouvernement allemand n'a pas reçu communication des obligations qui lui incombe.

Le peuple allemand doit être unanime et décidé à maintenir son non. Le gouvernement allemand pourra alors maintenir également sa réponse négative. Il est impossible à un peuple de réparer les dommages que vingt-sept autres peuples veulent lui imposer. Le moment n'est pas venu de déclencher des manœuvres politiques.

Le discours du ministre a été interrompu à plusieurs reprises par de vifs applaudissements.

L'échéance des bons au porteur allemands

Londres, 24 février.

A la Chambre des communes, un député a demandé jeudi si les bons au porteur déjà remis par l'Allemagne aux Alliés seront payés à l'échéance, indépendamment de la somme fixée à la conférence de Paris. M. Chamberlain dit:

L'Allemagne a déjà remis à la commission des réparations pour soixante milliards de marks-or de bons au porteur et qu'elle s'est engagée, par écrit, à remettre encore pour 40 milliards de marks-or quand la commission les demanderait. Le rapport exact entre les bons et le paiement imposé par le conseil suprême par l'accord du 29 janvier 1921 constitue une des questions devant être discutées par le conseil suprême la semaine prochaine.

La conférence des ambassadeurs

Le matériel aéronautique allemand

Paris, 24 février.

La conférence des ambassadeurs s'est réunie jeudi matin à 10 h. 30 au quai d'Orsay, sous la présidence de M. Jules Cambon. Le maréchal Foch y assistait.

La conférence a été saisie par le comité interallié de Versailles de la question du matériel aéronautique allemand qui se trouve dans le Slesvig et à Dantzig. C'est un matériel appartenant aux Alliés. La commission de contrôle de Berlin n'a pas qualité pour exercer ses pouvoirs dans ces territoires, cédés par l'Allemagne au Danemark et à la Société des nations.

La conférence a décidé d'envoyer des délégués spécialement chargés de recenser ce matériel et d'en prendre possession. La conférence a décidé d'envoyer une note à la Société des nations au sujet des manufactures d'armes de Dantzig, qui continuent à fabriquer et à exporter des armes.

Société des nations

La session du Conseil à Paris

LE DIFFEREND LITUANO-POLONAIS

Paris, 24 février.

Le conseil de la S. d. N. a examiné jeudi matin le différend polono-lituain. Le rapport dont il a pris connaissance sur cette question fait ressortir que les deux parties en cause se déclarent prêtes à accepter la consultation populaire pour décider l'attribution du territoire de Vilna dans les conditions fixées par le conseil de la S. d. N. Mais il reste un certain nombre de points à régler.

Il a décidé d'entendre à ce sujet la commission envoyée par la S. d. N. dans la région de Vilna et que préside le colonel Chardigny. Ce dernier a fait connaître au conseil l'état actuel de la question et les résultats des travaux poursuivis sur place par la commission militaire et la commission du plébiscite. Il a notamment exposé le programme établi par la commission pour l'exécution de la consultation populaire. Cet exposé n'ayant pas été achevé dans la séance de jeudi matin, le conseil n'a pu entendre comme il était convenu M. Kalvanokas, représentant de la Lituanie, et M. Askenazy, représentant de la Pologne.

Le Conseil a siégé encore à huis-clos jeudi après-midi. Officiellement, il a délibéré seulement sur le différend polono-lituain.

On a des raisons de croire cependant que la réponse à faire à la note américaine a été l'objet d'un échange de vues entre les membres du conseil. Néanmoins, les termes de cette réponse ne seront pas arrêtés avant vendredi.

La note américaine relative aux mandats

Paris, 24 février.

Voici le texte de la première partie de la note adressée au président et aux membres du Conseil de la Société des nations par le département d'Etat de Washington :

Le gouvernement des Etats-Unis a appris que le Conseil de la Société des nations se proposait, au cours de sa session à Paris, d'examiner en détail la question des mandats et de traiter spécialement leurs termes, leurs dispositions et leur répartition. Il saisit cette occasion pour envoyer une copie de la note adressée en date du 20 novembre 1920, à lord Curzon, et dans laquelle M. Kewleston, sous-secrétaire américain aux affaires étrangères, exposa en détails les vues des Etats-Unis au sujet de la nature des responsabilités prises par les mandataires :

« Je me permets d'attirer particulièrement l'attention du Conseil sur la demande présentée dans cette note au nom de mon gouvernement, pour qu'on voulut bien communiquer le projet des mandats destinés à la Société des nations avant de les soumettre au Conseil. Celui-ci pourrait ainsi connaître l'opinion des Etats-Unis sur la forme à donner à ce projet de mandats; il aurait des indications précises sur les principes dont les Etats-Unis font dépendre l'approbation qu'on attend d'eux, approbation essentielle pour rendre valable toute décision éventuelle. »

Cette même note déclare, en outre, que l'établissement du principe des mandats, principe tout nouveau dans les relations internationales, auquel l'opinion publique universelle porte un intérêt tout particulier, semble réclamer dans toute cette question la plus franche discussion. Elle exprime l'opinion qu'il fallait donner au projet de mandats à soumettre au Conseil la publicité nécessaire pour permettre le plus large examen de leurs termes, en considérant à la fois les obligations assumées par les puissances mandataires et les intérêts respectifs de tous les gouvernements qui se jugent eux-mêmes intéressés.

Cette note fut envoyée aux gouvernements français et italien. Chacun d'eux fut, en outre, prié de vouloir bien donner, à la lumière de cette note, son interprétation des dispositions de l'accord signé à Sèvres en août 1920, entre la Grande-Bretagne, l'Italie et la France, sur la création de sphères d'intérêts spéciaux en Anatolie. On a reçu de réponse, jusqu'ici, que du gouvernement français, qui attire l'attention sur l'article 10 du traité de Versailles, qui prévoit en faveur des ressortissants des diverses puissances le libre accès pour toutes les entreprises d'ordre économique dans les sphères d'intérêts spéciaux.

La seconde partie de cette note proteste longuement contre l'attribution au Japon de l'île Jap, située dans l'océan Pacifique, les Etats-Unis n'ayant jamais reconnu les dispositions de ce mandat.

Commission permanente consultative

Paris, 24 février.

La commission permanente consultative de la Société des nations s'est réunie jeudi matin sous la présidence de M. le général Ekhague (Espagne). Les questions portées à l'ordre du jour sont:

Etude des mesures relatives à la réduction des armements, au trafic des armes et des munitions et à la fabrication privée des armes.

M. Millerand, président de la République, a reçu dans l'après-midi la commission, qu'il a félicitée pour la manière dont elle a conduit jusqu'ici ses travaux.

L'armée au Palais-Bourbon

Paris, 24 février.

Au cours de la discussion du budget du ministère de la guerre, M. Barthou, ministre de la guerre, a dit:

La réduction du service militaire à dix-huit mois ne sera réalisée que lorsque certaines conditions particulières seront acquises: celle du réengagement est d'une extrême importance. Si la France se heurte à une résistance qui menace ses droits, si elle se heurte à des refus qui compromettent l'exécution du traité de Versailles, il faut que non seulement la France puisse parler, mais qu'elle soit en situation d'agir.

M. Doumer, ministre des finances, de sa place, fait une courte déclaration pour dire que l'armée est pourvue d'un excellent matériel et forte de cent divisions.

M. André Lefèvre, ancien ministre de la guerre, réclame quelques éclaircissements sur le chiffre de cent divisions donné par le ministre des finances.

M. Barthou, ministre de la guerre:

Je ne dirai pas le chiffre de nos divisions;